

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

(9^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mercredi 13 avril 1994



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. Questions au Gouvernement (p. 711).

GRÈVE DE LA RATP (p. 711)

MM. Jean-Pierre Foucher, Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

RETRAITE PAR CAPITALISATION (p. 711)

MM. Jean-Pierre Thomas, Edmond Alphandéry, ministre de l'économie.

SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES (p. 712)

MM. Jean Bousquet, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.

PROGRAMME NH 90 (p. 712)

MM. Olivier Darrason, Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

MAISONS DE JUSTICE (p. 713)

Mme. Françoise de Veyrinas, M. Pierre Méhaignerie, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice.

SITUATION AU RWANDA (p. 713)

MM. Jean-Claude Lenoir, Michel Roussin, ministre de la coopération.

LOI ÉVIN (p. 714)

M. Alain Ferry, Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

BASSIN MINIER DU PAS-DE-CALAIS (p. 714)

MM. Jean Urbaniak, Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

ÉVÈNEMENTS DU RWANDA (p. 715)

MM. Éric Doligé, Michel Roussin, ministre de la coopération.

ACCUEIL DES FRANÇAIS RAPATRIÉS D'URGENCE (p. 716)

M. Éric Raoult, Mme Lucette Michaux-Chevry, ministre délégué à l'action humanitaire et aux droits de l'homme.

RELATIONS AVEC LA CHINE (p. 716)

MM. René André, Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes.

ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA JEUNESSE (p. 717)

M. Christian Vanneste, Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports.

LUTTE CONTRE LA DROGUE (p. 718)

MM. Claude Dhinnin, Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

SITUATION DES PRODUCTEURS DE FRUITS (p. 718)

Mme Henriette Martinez, M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.

AVENIR DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (p. 719)

M. Louis Pierna, Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

SALAIRES ET POUVOIR D'ACHAT (p. 720)

MM. Gilbert Biessy, Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CONSEIL DE L'EUROPE (p. 721)

MM. Augustin Bonrepaux, Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes.

VOYAGE DE M. LE PREMIER MINISTRE EN CHINE (p. 721)

MM. Jean-Pierre Kucheida, Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes.

DATE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES (p. 722)

MM. Jean Glavany, Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

PROGRAMME NH 90 (p. 723)

MM. Henri d'Attilio, Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

Suspension et reprise de la séance (p. 724)

2. Fixation de l'ordre du jour (p. 724).

3. Discussion et vote sur une motion de censure (p. 724).

MM. Martin Malvy,
Alain Bocquet,
André Fanton,
Hervé Novelli.

M. Edouard Balladur, Premier ministre.

Clôture de la discussion.

Vote par scrutin public à la tribune (p. 743)

Proclamation du résultat du scrutin.

La motion de censure n'est pas adoptée.

4. Ordre du jour (p. 743).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par le groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

GRÈVE DE LA RATP

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Foucher.

M. Jean-Pierre Foucher. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

Judi dernier, 7 avril, une grève de la RATP a paralysé la région Ile-de-France toute la journée. Les raisons de cette grève sont obscures. Il semblerait qu'elle soit liée à un projet de réforme du syndicat des transports parisiens et à un rapport qui aurait été remis sur ce sujet par le préfet de la région Ile-de-France.

Ma question est double.

Un tel projet justifiait-il une grève qui a paralysé l'économie de la région et qui a eu des conséquences scandaleuses sur la vie des Franciliens ?

Où en est aujourd'hui la réflexion sur les transports dans la région parisienne ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

M. Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Notre pays a deux régimes différents en ce qui concerne les transports collectifs : en province, les collectivités territoriales les organisent ; dans la région Ile-de-France, la charge incombe à l'Etat.

De nombreuses réflexions ont été menées pour transférer cette charge vers les régions afin que celles-ci, plus proches des citoyens, soient mieux entendues. Même M. Fiterman, entre 1981 et 1984, a diligenté une telle recherche, du temps où le président de la RATP était M. Quin - ; curieusement, à l'époque il n'y a eu aucune grève !

M. André Labarrère. C'était un bon ministre !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Aujourd'hui, le but est de permettre un meilleur service public, et que les citoyens soient mieux entendus grâce à une meilleure présence des élus régionaux. Il est clair qu'il n'y aura pas de désengagement de

l'Etat et aucune hausse de principe des tarifs n'a été décidée. Il est inadmissible de le laisser croire car c'est porter une accusation contre les élus d'Ile-de-France.

Par ailleurs, aucune modification du statut des grandes entreprises publiques nationales que sont la RATP et la SNCF n'est envisagée.

Tout le monde sait ce que je viens de dire. La grève était donc sans justification : mais elle n'a pas été sans conséquences pour la population d'Ile-de-France, ce qui est très regrettable. ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

RETRAITE PAR CAPITALISATION

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Thomas.

M. Jean-Pierre Thomas. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie.

En ce début de la session de printemps, deux problèmes majeurs nous préoccupent : la menace qui pèse sur...

M. André Labarrère. La cohésion de la majorité ?

M. Jean-Pierre Thomas. ... notre système de retraite à moyen terme et à long terme, et l'extrême faiblesse des fonds propres de nos entreprises, qui handicape l'investissement, la croissance et l'emploi.

J'ai déposé avec le président du groupe UDF, Charles Millon, et comme le président de la commission des finances, Jacques Barrot, une proposition de loi visant à instaurer en France un système de retraite par capitalisation afin de compléter le système de retraite par répartition, qu'il convient de soutenir.

Des plans épargne-entreprise-retraite permettraient à la fois de réorienter l'épargne vers l'économie, l'entreprise et l'emploi, et de garantir aux Français leur système de retraite.

Etes-vous prêt, monsieur le ministre, à inscrire à l'ordre du jour de la présente session une de nos propositions de loi ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie.

M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie. Monsieur le député, je vous remercie de votre question (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) car elle est importante (*Même mouvement*).

M. Jean Tardito. Nous n'en doutons pas !

M. le ministre de l'économie. Le Premier ministre m'a effectivement confié il y a quelques mois, à ma demande, une mission de réflexion sur la mise en place de fonds de pension à la française. Nous avons en ce domaine retard à combler, en effet, par rapport à la plupart des autres grands pays industrialisés. Les fonds de pension

existent en Allemagne, en Grande-Bretagne, aux États-Unis; au Japon et dans d'autres pays, et il est dommage que la France n'ait pas adopté cette formule.

C'est regrettable pour les salariés, qui ne peuvent pas se constituer de retraite complémentaire par capitalisation. C'est regrettable pour les entreprises car l'existence de tels fonds, vous l'avez dit, monsieur le député, représente pour elles un moyen de se constituer des fonds propres. C'est regrettable aussi pour l'emploi car les fonds de pension constituent un moyen de consolider l'épargne longue et donc de faciliter l'investissement.

Voilà des années que les gouvernements, de gauche comme de droite, essaient de faire progresser cette idée. Depuis que le Premier ministre m'a confié cette mission, j'observe que les esprits mûrissent, et vous le savez, monsieur le député. En premier lieu, parce que la presse s'est emparée de cette affaire et a fait état de la nécessité pour la France de disposer de fonds de pension. En second lieu, parce que les grandes entreprises, le patronat, les banques et les compagnies d'assurance ont fait des propositions en ce sens. Enfin, parce que des députés - vous vous en êtes fait l'écho - et des sénateurs, notamment M. Marini, ont déposé des propositions de loi. Je suis heureux que le débat ait été lancé par le Gouvernement et que nous nous interroguions tous aujourd'hui sur la législation à mettre en œuvre.

Car se pose un problème de société qui doit faire l'objet d'un large consensus avant de donner naissance à une législation. Le débat mûrit et se poursuit. Dès que j'estimerai que le consensus est suffisamment large, je saisirai le Premier ministre d'un projet de loi. Mais soyez certain, monsieur le député, que je n'ai pas perdu ce problème de vue et que ce projet viendra en discussion ici dans des délais raisonnables. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES

M. le président. La parole est à M. Jean Bousquet.

M. Jean Bousquet. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale.

La sécurité des jeunes Français dans les établissements scolaires est un problème d'actualité. Je parlerai aujourd'hui des écoles maternelles et primaires publiques, qui relèvent, depuis la décentralisation, de la responsabilité des collectivités locales.

M. Jean-Pierre Solsson. Très bien !

M. Jean Bousquet. Il faudrait remettre en état ce parc qui, au-delà des problèmes de sécurité, ne correspond pas du tout à ce que nous devons proposer pour accueillir nos enfants. Il convient donc de définir un programme de réhabilitation et de rénovation. À l'heure actuelle, les propositions de financement ne permettent pas de faire face à l'importance des travaux nécessaires.

Je propose que, comme pour le logement social, il soit possible d'obtenir des prêts à long terme bonifiés, c'est-à-dire à 3 p. 100 sur trente ans afin de rénover l'ensemble du parc scolaire en deux ans.

Cela permettrait par ailleurs de relancer l'activité des entreprises du bâtiment et de l'artisanat.

Selon mes calculs, une somme de 1 000 francs par élève serait nécessaire pour remettre l'ensemble du parc en état. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale. Vous avez évoqué, monsieur le député, et je vous en remercie, le très remarquable travail qui est en train d'être achevé sous la conduite de M. Schléret pour que soit enfin dressé l'état exact de la situation des établissements scolaires de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement primaire en matière de sécurité.

Ce travail exceptionnel, auquel ont participé l'ensemble des organisations, même celles qui s'en étaient dans un premier temps écartées, va enfin nous permettre de répondre de manière objective à une question souvent posée de manière sensationnelle : y a-t-il des établissements dangereux et quels sont-ils ?

J'ai demandé que la commission Schléret établisse une sorte d'échelle de Richter du risque (*Rires sur plusieurs bancs du groupe socialiste*) tenant compte de paramètres très simples. Premièrement, le danger en cas d'incendie. Deuxièmement, la facilité d'évacuation, liée à l'existence éventuelle d'étages et à la présence ou non d'élèves internes. Tout le monde sait que le danger est plus grand s'il y a un internat que s'il y a des classes normales de jour, car la vigilance est moindre la nuit.

J'attends les résultats de la commission Schléret. Ma réponse, alors, sera simple. Si des établissements combinent les deux types de risque, difficultés d'évacuation en cas d'incendie, présence d'étages et d'un internat, c'est-à-dire s'ils présentent le risque maximal, ils devront être détruits. Il est d'ailleurs scandaleux, à tout le moins inacceptable que, pendant des décennies, cela n'ait pas été fait. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Mais il faut aller jusqu'au bout de l'enquête dans l'enseignement primaire. Je ne crois pas que l'état du parc soit aussi mauvais que vous le dites. Lorsque la commission Schléret, prolongée de quelques mois, aura pu achever son enquête sur le parc de l'enseignement primaire, nous étudierons les modalités de financement afin d'examiner dans quelle mesure l'État peut, comme vous le suggérez, apporter son aide. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

PROGRAMME NH 90

M. le président. La parole est à M. Olivier Darrason.

M. Olivier Darrason. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur, ainsi qu'à M. le ministre d'État, ministre de la défense. Il s'agit d'un problème industriel européen, et aussi d'un problème d'emploi.

Y a-t-il une seule entreprise française, ou une entreprise dont la majorité des capitaux sont français, qui contrôle aujourd'hui plus de la moitié du marché mondial de l'industrie dont elle s'occupe ? Je n'en connais qu'une, outre Ariespace, la société franco-allemande Eurocopter qui, comme son nom l'indique, a pour objet de concevoir et de fabriquer des hélicoptères. Plus d'un hélicoptère sur trois vendus dans le monde est fabriqué par cette société. Celle-ci est exemplaire, par sa nature mais aussi par le problème qu'elle pose aujourd'hui du fait de son programme majeur : la construction de l'hélicoptère nouveau NH 90.

Au lendemain du « Livre blanc » et afin d'atteindre les objectifs économiques du Gouvernement, on nous dit qu'il faut favoriser les entreprises européennes. Or il s'agit d'une entreprise européenne dont le programme fait travailler ensemble plus de quatre pays européens.

On nous dit aussi qu'il faut favoriser les industries duales, c'est-à-dire celles qui visent à la fois les marchés militaires et civils. C'est là aussi le cas.

On nous dit encore qu'il faut favoriser les marchés et les compétences d'excellence. Qui répond mieux à cette définition que l'industrie aéronautique, en l'occurrence celle des voilures tournantes ?

On nous dit enfin qu'il faut favoriser l'aménagement du territoire. Qui mieux qu'Eurocopter peut associer la province à la région parisienne, Maignane à La Courneuve ?

Vous le savez, ce programme est maintenant en danger. Il a été pendant plusieurs années l'objet de remises en cause par les gouvernements précédents. N'est-il pas temps de prendre des décisions ? A la veille de l'examen de la loi de programmation militaire, il faut dire clairement si ce programme est maintenu, s'il constituera l'ossature de l'industrie de l'hélicoptère de l'an 2000, européenne et mondiale, si l'on veut favoriser dans notre pays les emplois à haute technologie, qui sont la meilleure réponse à l'agression de l'Ouest et des pays du Sud, lesquels nous imposent un véritable dumping économique. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

M. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur le président, mesdames, messieurs, Olivier Darrason a posé une question en vrai professionnel. Qu'il me pardonne de lui répondre en suppléant. *(Sourires.)* François Léotard étant au Sénat pour un débat sur l'ex-Yougoslavie, je m'efforcerai de répondre à sa place avec toute la passion de l'industrie et du commerce extérieur, qui doivent beaucoup à Eurocopter.

Il est vrai que la sauvegarde des 6 000 emplois du bassin de Maignane dont vous êtes un élu constitue un devoir national absolu. C'est la raison pour laquelle je puis rappeler ce que vous savez déjà puisque vous avez été chargé par la commission de la défense d'une mission d'information sur Eurocopter, à savoir que le Gouvernement et le ministre de la défense entendent maintenir le programme NH 90. Ce maintien est un devoir absolu, tant pour ses utilisateurs militaires - l'armée de terre et la marine - que pour l'entreprise Eurocopter elle-même.

Le coût de développement est élevé - 4,7 milliards - et les 220 appareils requis au minimum - 160 pour l'armée de terre et 60 pour la marine - coûteront, avec leurs pièces de rechange, plus de dix fois cette somme.

Quoi qu'il en soit, l'ensemble représente 40 p. 100 d'une industrie où la France occupe la position de leader mondial. C'est la raison pour laquelle, même si nous devons adapter le rythme des dépenses, le Gouvernement a la volonté ferme de réussir le programme NH 90. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

MAISONS DE JUSTICE

M. le président. La parole est à Mme Françoise de Veyrinas.

Mme Françoise de Veyrinas. Ma question s'adresse à M. Méhaignerie, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice.

Les problèmes de sécurité, monsieur le ministre d'Etat, sont toujours très présents dans le quotidien de tous les Français : l'insécurité grandit dans notre pays ; la délinquance des mineurs va croissant ; l'impunité de l'acte de délinquance est intolérable et pousse à la récidive ; les victimes ne supportent plus de voir des délinquants dans leurs quartiers ; les policiers voient leur autorité remise en question lorsque le délinquant est relâché dans les heures qui suivent son arrestation ; la petite et moyenne délinquance devient de plus en plus dangereuse et est parfois meurtrière ; les coups de couteau accompagnent de plus en plus souvent une agression, l'arrachage d'un sac à main.

Il nous paraît nécessaire que soient développées les maisons de justice et du droit dans les quartiers, car là, pour tout acte de délinquance traité, il y a réparation par le délinquant vis-à-vis de la victime et de la société. *(Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

Il faut, monsieur le ministre d'Etat, examiner la manière dont cela pourrait se faire. Je souhaiterais connaître votre sentiment à ce sujet, qui me semble assez grave pour ne pas mériter les exclamations que je viens d'entendre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe République et Liberté.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Pierre Méhaignerie, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice. Madame le député, vous avez démontré à Toulouse, comme d'autres à Ponroise ou à Châteauroux, qu'il n'y avait pas de fatalité dans la lutte contre l'impunité des actes de délinquance. Il y a aujourd'hui suffisamment d'expériences réussies, dès lors que la justice est plus visible dans les quartiers difficiles et qu'elle intervient plus rapidement.

Une justice plus visible dans les quartiers : cela résulte du développement des antennes et des maisons de justice.

Des interventions plus rapides : bien sûr, il y va du nombre de postes, mais aussi de la justice rendue, en temps réel, dans des délais inférieurs à deux ou trois mois.

Ces expériences réussies dans certains quartiers vont être développées en vertu de la loi quinquennale parce qu'elles constituent une réponse à votre question et qu'elles permettent de lutter contre l'impunité et ses conséquences, c'est-à-dire contre le sentiment d'insécurité et, parfois aussi, contre la démobilité de la police. Lorsque la petite délinquance devient trop grave, il n'y a plus que ce que vous avez proposé, avec d'autres parlementaires, dans votre rapport, c'est-à-dire le dépaysement et, dans les cas les plus graves, hélas ! la prison. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Jean-Pierre Michel. Et la Guyane ?

M. Pierre Mazeaud. Que l'on commence par ne pas supprimer les tribunaux d'instance !

SITUATION AU RWANDA

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Lenoir.

M. Jean-Claude Lenoir. A l'heure où je parle, un pays d'Afrique, le Rwanda, est à feu et à sang et les morts se comptent par milliers.

Cettes, grâce à l'intervention des parachutistes français, nos ressortissants ont pu être évacués, mais nous avons laissé le champ libre à un massacre programmé et annoncé.

Face à ce nouveau drame africain, où l'émotion le dispute à l'horreur, nous n'acceptons pas la résignation. Que compte faire le Gouvernement pour réveiller la conscience des principales puissances, notamment celles du Conseil de sécurité des Nations unies ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la coopération.

M. Michel Roussin, ministre de la coopération. Monsieur le député, depuis plus de vingt ans, la France coopère avec le Rwanda. Ces derniers temps, nous y avons chaque année consacré 300 millions de francs. Nous avons cinquante coopérants civils et vingt coopérants militaires. Nous n'avons cessé d'être proches des Rwandais.

Chaque fois qu'ont éclaté des conflits ethniques, c'est la France qui est intervenue, c'est la France qui a pu amener les ethnies, qui se confondent parfois avec les partis, à se réunir autour d'une table pour y mettre fin. C'est ainsi qu'au mois d'août dernier la France a obtenu qu'à Arusha, en Tanzanie, toutes les parties se réunissent et que l'on puisse voir la démocratie progresser et la paix revenir.

Mais les événements des derniers jours ont montré combien tout cela était fragile.

La France n'a jamais cessé de mobiliser l'opinion publique, africaine d'abord et internationale ensuite. Je vous rassure : nous ne sommes pas restés les bras croisés. Même si nous nous sommes aperçus, les uns et les autres, que les 2 500 casques bleus avaient besoin du renfort rapide de 500 parachutistes pour évacuer plus de 1 500 personnes, sachez que le Premier ministre a aujourd'hui demandé au ministre des affaires étrangères de bien rappeler à l'ONU son rôle car nous ne pouvons pas être le gendarme de l'Afrique !

La communauté internationale se doit de nous relayer et l'ONU doit maintenant rapprocher les différents protagonistes et les conduire au cessez-le-feu. Si la France est sollicitée, une nouvelle fois elle répondra « oui » ! (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe République et Liberté.

LOI ÉVIN

M. le président. La parole est à M. Alain Ferry.

M. Alain Ferry. Ma question s'adresse à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

Madame le ministre d'Etat, au mois de janvier 1991, la loi relative à la lutte contre l'alcoolisme a été promulguée. Cette loi de santé publique avait pour objectif, selon ses promoteurs, de lutter contre les abus de l'alcool, notamment chez les jeunes et dans les milieux défavorisés.

Dans ce cadre ont été définis les cas dans lesquels la propagande et la publicité pouvaient être autorisées pour les boissons alcoolisées. Je tiens au passage à rappeler que M. Jean-Pierre Soisson n'avait pas signé les décrets d'application. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Louis de Broissia. Voilà qui était courageux !

M. Alain Ferry. Dans les faits, cette loi n'a malheureusement pas infléchi les consommations excessives. Elle a tout au juste favorisé, d'ailleurs au détriment des produits de qualité, des produits de premier prix.

La loi Evin, au nom, dirai-je, d'un idéal de santé publique auquel nous adhérons tous, a malencontreusement négligé les réalités de la vie sociale et économique française.

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Merci Evin !

M. Alain Ferry. En effet, elle affecte la production et les commercialisations de vin, elle pénalise nos viticulteurs déjà durement touchés par la crise et elle prive les associations du parrainage de producteurs régionaux comme elle prive les médias d'annonceurs.

Madame le ministre d'Etat, vous avez constitué avec M. Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche, un groupe de travail chargé de concilier, d'une part, les impératifs et les objectifs de santé publique et, d'autre part, la légitime valorisation de nos produits agricoles. Quel est le résultat des négociations entreprises ?

Par ailleurs, nous savons tous que vous êtes très attachée au dispositif de la loi Evin. Néanmoins, êtes-vous disposée à infléchir votre position et à prendre en considération les requêtes des viticulteurs ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe République et Liberté.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Monsieur le député, tous les membres du Parlement connaissent très bien les problèmes que pose l'alcoolisme en France, qu'il s'agisse de morbidité ou de mortalité, soit directement par des maladies, soit par des accidents, notamment des accidents de la route. Aucun gouvernement, aucune personnalité politique voulant assurer ses responsabilités ne peuvent ignorer ces problèmes.

Comme le Gouvernement s'y était engagé, nous avons entamé une concertation avec des parlementaires. Nous nous sommes ainsi réunis à plusieurs reprises au cours des mois de février et mars pour tenter de concilier deux impératifs : lutter contre l'alcoolisme - impératif de santé publique - tout en ne portant pas préjudice à l'économie particulière de certaines régions de France, lesquelles représentent une grande part du territoire français puisque la plupart de nos départements ont une production viti-viticole. A ces travaux, qui se poursuivent, nous avons récemment associé les représentants des producteurs.

J'espère que nous parviendrons à une solution satisfaisante. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

BASSIN MINIER DU PAS-DE-CALAIS

M. le président. La parole est à M. Jean Urbaniak.

M. Jean Urbaniak. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

Monsieur le ministre d'Etat, vous avez souligné à de très nombreuses reprises, notamment à l'occasion de votre récent tour de France, la volonté du Gouvernement de valoriser les atouts des régions et de procéder à un rééquilibrage entre celles-ci.

La région Nord-Pas-de-Calais est une région dont vous avez souligné les atouts lors de votre visite à Lille, le 6 janvier dernier. Il est inutile de les décliner à nouveau, à la veille de l'ouverture du tunnel sous la Manche.

Malheureusement, au cœur de cette région, l'ancien bassin minier du Pas-de-Calais connaît aujourd'hui des difficultés qui ne font que croître. Toutes les statistiques vont dans le même sens ; elles sont négatives. Le taux de chômage y dépasse aujourd'hui les 17 p. 100 !

Face à cette situation sociale et économique, quelles sont les politiques mises en place ?

Pour ce qui est de la politique européenne, de très nombreux parlementaires, dont moi-même, ont dénoncé depuis longtemps l'exclusion de cette ancienne zone minière de la manne communautaire liée à l'objectif n° 1, ce qui la prive chaque année de revenus d'un montant de 200 millions de francs. Cette exclusion aggrave par surcroît la facture entre l'est et l'ouest du bassin minier, laquelle est tout à fait contraire aux grands principes que vous avez rappelés dans vos discours de présentation de projet de loi relatif à l'aménagement du territoire.

S'agissant de la politique nationale, la signature récente d'une charte entre les huit grandes régions du grand Bassin parisien et l'Etat, qui a pris une part prépondérante puisqu'il a accordé plus d'un milliard de francs, a isolé l'ancien bassin minier du Pas-de-Calais encore davantage.

Monsieur le ministre d'Etat, dans une période où les difficultés s'accroissent, où les politiques sont difficiles à mettre en place, vous avez présenté un certain nombre de propositions qui ont été portées à la connaissance des parlementaires...

M. le président. Posez votre question, mon cher collègue.

M. Jean Urbaniak. Il s'est notamment agi de l'augmentation de 23 p. 100 du budget de l'Etat aux régions.

M. le président. Posez votre question, mon cher collègue, sinon je vais devoir vous interrompre...

M. Jean Urbaniak. Il se trouve que M. le préfet de région n'a pas pu traduire cette augmentation dans les faits.

M. le président. Posez votre question !

M. Jean Urbaniak. Ma question sera simple, monsieur le président : concrètement, quels sont les moyens réels qui seront accordés à l'ancien bassin minier du Pas-de-Calais pour lui permettre de recouvrer ce qui lui est dû ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe République et Liberté.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, vous avez vous-même rappelé que, dans le cadre de la négociation du contrat de plan, la région Nord-Pas-de-Calais a bénéficié d'un soutien particulier de la part du Gouvernement, puisque les crédits ont augmenté de 23,5 p. 100. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est faux !

M. Christian Bataille. Nous n'avons rien eu !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Je rappelle également que, par l'intermédiaire d'un certain nombre de structures, telles que le GIRZOM, qui bénéficie d'un crédit contractualisé de 605 millions de francs, le FINORPA et le

commissariat à l'industrialisation de la région Nord-Pas-de-Calais, le Gouvernement a manifesté sa volonté d'aider au redémarrage économique de la région.

M. Serge Jenquin. C'est faux !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Je vous confirme aujourd'hui que telle est bien et telle reste sa volonté. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

ÉVÉNEMENTS DU RWANDA

M. le président. La parole est à M. Eric Doligé.

M. Eric Doligé. Ma question s'adresse à M. le ministre de la coopération.

Je me permettrai, monsieur le ministre, d'évoquer à mon tour avec beaucoup de tristesse la situation du Rwanda, dont a déjà parlé l'un de mes collègues : tristesse devant la situation de ce pays qui, comme vous l'avez dit, est un pays francophone ami de la France, dans lequel, sous l'égide de votre ministère, nous menons depuis vingt ans une coopération efficace ; tristesse face aux drames humains que nous pouvons constater journellement, tristesse devant l'incapacité des Nations Unies à remplir leur rôle.

Je suis d'autant plus attaché à ce petit pays africain que le département du Loiret y mène une coopération décentralisée importante dans les domaines de l'agriculture, de la santé et de l'enseignement.

Nous y avons ouvert, au mois de décembre 1993, une maison du Loiret au sein de laquelle travaillaient avec efficacité sept coopérateurs. J'y suis allé à plusieurs reprises, et encore récemment, y rencontrer, avec mes collègues du Loiret, les ministres et le Président de la République. Nous avons pu constater l'amitié qu'éprouve ce peuple pour la France, et mesurer l'efficacité de notre coopération.

Je tiens également, comme l'a fait mon collègue, à féliciter vos services et ceux des autres ministères concernés, qui ont pu rapatrier dans les meilleures conditions nos compatriotes. Les deux ethnies, Hutu et Tutsi, ont respecté l'ensemble de nos ressortissants lors de ces évacuations, ce qui montre toute l'amitié de ce peuple pour la France.

Ma question sera double.

D'abord, en ce qui concerne la politique du Gouvernement français, quelle sera votre attitude non seulement à l'égard du Rwanda, mais aussi à l'égard des collectivités et des associations qui se donnent beaucoup pour aider ce pays ?

M. le président. Monsieur Doligé, sept de vos collègues attendent de poser leurs questions. Je vous prie d'aller plus vite...

M. Eric Doligé. Ensuite, s'agissant de l'attitude des Nations Unies, je n'ai pu que me rendre compte sur place que les soldats de la paix ne peuvent malheureusement que constater les horreurs...

M. le président. Monsieur Doligé, terminez, je vous prie !

M. Eric Doligé. Je souhaite savoir, monsieur le ministre, si vous pourrez intervenir rapidement auprès des Nations Unies.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la coopération.

M. Michel Roussin, ministre de la coopération. D'abord : bravo aux gens du Loiret ! En effet, les coopérateurs que je suis allé chercher à Roissy, sept garçons et filles encore traumatisés par ce qu'ils avaient vécu, me disaient déjà qu'ils étaient prêts à repartir. C'est souvent l'état d'esprit des coopérateurs, des jeunes qui font partie des ONG et, plus généralement, des Français qui sont en Afrique.

Merci, ensuite, de me donner l'occasion de saluer nos forces : le 3^e RPIMA, le 8^e RPIMA et les équipages du transport aérien militaire qui ont permis l'évacuation, dans de très bonnes conditions, non seulement de nos compatriotes mais aussi de nos amis étrangers de la Communauté et d'autres pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe socialiste.*)

Permettez-moi aussi d'exprimer toute notre admiration pour les trois anciens officiers et sous-officiers de l'armée de l'air qui pilotaient l'aéronef du Président de la République, et qui sont morts. Je pense également aux deux adjudants-chefs d'une arme qui m'est chère, la gendarmerie. Je pense encore à l'épouse de l'un d'entre eux, que nous ramènerons.

La France a continué ce qu'elle devait faire au Rwanda. Nous sommes partis après avoir, en vain, essayé de rapprocher les points de vue. Pour l'instant notre priorité a été les nôtres, mais la France ne lâche pas l'Afrique. Et nous sommes disposés à reprendre indéfiniment ce que nous faisons depuis des années, c'est-à-dire à permettre aux gens de s'exprimer, à permettre à la démocratie, en Afrique, de vivre et parfois à rappeler à l'ONU que nous ne sommes pas seuls et que nous devons pouvoir nous appuyer sur la communauté internationale et sur la communauté africaine.

Que dire à ceux qui continuent et qui veulent coopérer ? Je peux témoigner, notamment après ce que j'ai entendu à Roissy tous ces derniers jours, qu'il existe toujours, en France, des énergies, une générosité et qu'il y a toujours un grand coup de cœur pour l'Afrique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

ACCUEIL DES FRANÇAIS RAPATRIÉS D'URGENCE

M. le président. La parole est à M. Eric Raoult.

M. Eric Raoult. Ma question s'adresse au ministre des affaires étrangères et à celui des affaires sociales. Elle intéressera également leurs deux collègues chargés de la coopération et de l'action humanitaire. Elle porte sur l'accueil que la France doit réserver à nos compatriotes rapatriés d'urgence des pays dont vous venez de parler, monsieur le ministre de la coopération.

Vous le savez peut-être, au comité d'entraide aux Français rapatriés, au cœur du département de la Seine-Saint-Denis, sur la commune de Vaujours, nous sommes actuellement dans une situation terriblement difficile. Et je voudrais vous citer, mesdames, messieurs les ministres, le témoignage dramatique de Raymonde, binationale, qui vient d'être rapatriée d'urgence d'Algérie :

« Au bureau des allocations familiales, on m'a dit qu'étant séparée de mon mari géographiquement, et non pas légalement, je n'avais droit ni au statut de réfugiée, ni à celui de chargée de famille, ni à celui de parent isolé.

Quand je serai complètement fauchée, on daignera peut-être m'accorder le RMI. Mais parfois, je me demande : faut-il que l'on se fasse tous assassiner pour espérer, un jour, intéresser les gens, pour que la France, où nous sommes nés, finisse par s'inquiéter de nous ? »

Nous ne pouvons pas accueillir toute la misère du monde, mais nous nous devons d'accueillir tous nos compatriotes chassés de ces pays en crise et en situation de conflit civil. Ils n'ont actuellement que 100 francs par semaine pour vivre et les professionnels de la solidarité ne s'occupent que peu d'eux. Pouvez-vous nous indiquer, mesdames, messieurs les ministres, ce que le Gouvernement compte faire pour accueillir nos compatriotes, qu'ils viennent d'Algérie ou de ces pays africains en situation de conflit ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué à l'action humanitaire et aux droits de l'homme.

Mme Lucette Michaux-Chevry, ministre délégué à l'action humanitaire et aux droits de l'homme. Monsieur le député, chaque fois qu'un Français à l'étranger se trouve en situation de détresse ou dans un environnement d'insécurité, la France intervient sur place par le biais de l'ambassade.

Lorsque la situation est très grave, comme c'est actuellement le cas au Rwanda, le rapatriement massif des ressortissants français se fait dans d'excellentes conditions. Lorsque ces Français rentrent en France, ils sont accueillis par leur famille ou, s'ils n'en ont pas, ils le sont par les centres d'hébergement dont dispose le comité d'entraide aux Français rapatriés placé sous la double tutelle du ministère des affaires étrangères et de celui des affaires sociales.

Compte tenu de la gravité de la situation actuelle, nous avons conscience de l'insuffisance de ces centres d'hébergement. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement n'a pas attendu. Le ministre des affaires étrangères a tout de suite consulté l'ensemble de ses collègues pour les étendre et faciliter ainsi la réinsertion de nos compatriotes en difficulté.

J'ose espérer, monsieur le député, que vous ne doutez pas de la solidarité de la France envers ces Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

RELATIONS AVEC LA CHINE

M. le président. La parole est à M. René André.

M. René André. Monsieur le président, mes chers collègues, il y a trente ans, le général de Gaulle reconnaissait la Chine populaire. Ce geste est aujourd'hui unanimement salué et apprécié, mais, à l'époque, il en alla différemment. Il y a vingt ans, le président Georges Pompidou était le premier chef d'Etat occidental à s'y rendre. Cette politique d'ouverture et de dialogue à destination de ce grand pays devait être brutalement interrompue par les gouvernements socialistes, même si certains membres, à l'époque de la révolution culturelle, tentaient de l'expliquer et de la défendre.

La fierté de votre gouvernement, monsieur le ministre, a été, dans des conditions délicates, d'essayer de renouer le dialogue. Vous avez récemment effectué un voyage en Chine et, aux dires de certains observateurs, comme des collègues occidentaux qui s'y sont rendus, il a comporté des zones d'ombre et des zones de lumière. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Pouvez-vous nous donner des précisions sur le déroulement de ce voyage et sur les perspectives qu'il offre à notre pays? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Christian Bataille. Il s'agit de la Chine!

M. Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le député, en l'absence de M. Alain Juppé, retenu en ce moment même au Sénat pour un autre débat d'actualité, c'est moi qui vous répondrai.

M. Christian Bataille. Il a bon dos, M. Juppé!

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Vous avez eu raison de rappeler, monsieur André, qu'il y a un an toute forme de relations politiques était rompue entre la France - la France seule - et la Chine et cela non pas pour défendre les droits de l'homme, mais en raison d'un contrat de vente d'armement à Taïwan à propos duquel le gouvernement de l'époque avait pratiqué le double langage! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Qui a trouvé avantage à cette situation? Assurément ni la France, ni le peuple chinois, ni la grande cause des droits de l'homme! (*Mêmes mouvements.*)

M. Jean-Pierre Soisson. Vous n'êtes pas bien placé pour dire ça!

M. le président. Poursuivez, monsieur le ministre!

M. le ministre délégué aux affaires européennes. C'est la raison pour laquelle le rétablissement de relations normales avec la Chine a été l'un des tout premiers objectifs de notre diplomatie.

Sur la suggestion du ministre des affaires étrangères, le Premier ministre a chargé M. Jacques Friedmann, puis votre collègue, M. Peyréffite, de missions exploratoires qui ont abouti à un communiqué conjoint, le 12 janvier dernier, qui a permis le rétablissement de relations consacré par le voyage effectué la semaine dernière par M. le Premier ministre en Chine.

Quels en sont les résultats? Le dialogue politique est renoué avec la Chine, dialogue avec une puissance régionale qui porte notamment sur les dangers que fait courir l'attitude de la Corée du Nord en ce qui concerne la prolifération nucléaire, sur la stabilisation et sur la poursuite du progrès démocratique au Cambodge et sur l'ouverture de l'ensemble de la péninsule indochinoise.

M. Christian Bataille. C'est vraiment n'importe quoi!

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Au cours de ce dialogue tous les problèmes ont été évoqués et, bien entendu, celui des droits de l'homme en Chine même, y compris au Tibet. Naturellement, il a été tenu compte du fait que la Chine était membre du conseil de sécurité de l'ONU.

M. Didier Boulaud. Lamassoure, langue de bois!

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Nous avons vu tout à l'heure le rôle que l'on attend de l'ONU en Afrique et nous connaissons celui que l'on attend d'elle dans l'ex-Yougoslavie. Pour défendre la paix dans le monde, nous avons besoin de dialoguer avec la Chine.

Le dialogue est également rétabli sur le terrain économique. Il y a un an, nos entreprises étaient bannies de Chine. Désormais des perspectives s'ouvrent notamment dans les domaines des télécommunications, des céréales, de l'énergie et des transports aéronautiques.

Tels sont les résultats de ce voyage, monsieur le député. Je crois pouvoir dire qu'ainsi, dans l'esprit de ce qu'avait souhaité le général de Gaulle (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*), la France entretient désormais des relations normales avec la Chine, dans l'intérêt bien compris de la stabilité de l'Asie, de la paix dans le monde, de la défense des droits de l'homme et dans l'intérêt de l'emploi en France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Pierre Soisson. C'est ce que l'on appelle l'ouverture des prisons! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA JEUNESSE

M. le président. La parole est à M. Christian Vanneste.

M. Christian Vanneste. Ma question s'adresse à Mme le ministre de la jeunesse et des sports.

Madame le ministre, je suis l'élu d'une circonscription dont le bassin d'emploi compte 26 p. 100 de chômeurs chez les jeunes et dont la ville principale, Tourcoing, compte 41 p. 100 de moins de vingt-cinq ans.

Le monde, de plus en plus instable, la peur du sida, la crainte du chômage, tout aujourd'hui semble justifier le désarroi de la jeunesse, sinon expliquer la révolte chez certains. Une enquête récente de la DARES a montré qu'entre 1982 et 1990, le nombre d'emplois proposés aux jeunes avait baissé de 19 p. 100. En effet, pendant douze ans, la gauche n'a su proposer à la jeunesse que des mirages, qui riment avec « chômage ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Christian Bataille. Vanneste, langue de bois!

M. Christian Vanneste. J'en veux pour exemple les fameux 80 p. 100 de bacheliers. Aujourd'hui, la gauche ne craint pas de se livrer à une scandaleuse opération de récupération du désarroi des jeunes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Une autre enquête, de la SOFRES cette fois, démontre que si les jeunes sont inquiets, ils n'en sont pas moins réalistes. Ils souhaitent un vrai dialogue.

M. Rémy Auchédé. Ils l'ont rencontré avec les CRS!

M. Christian Bataille. Un dialogue réactionnaire!

M. Christian Vanneste. M. le Premier ministre, lorsqu'il a retiré le CIP, a proposé l'organisation d'états généraux de la jeunesse afin d'instaurer ce véritable dialogue. (« Très bien! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - « La question! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.) Mme le ministre, quand se tiendront-ils et quel contenu souhaitez-vous leur donner? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre de la jeunesse et des sports.

Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, le rétablissement du dialogue avec les jeunes est l'une des priorités gouvernementales.

Il est important que les jeunes sentent que le Gouvernement et, d'une façon générale, l'ensemble du pays, est à l'écoute de tous leurs problèmes, au-delà des questions de l'emploi et de la formation.

C'est la raison pour laquelle M. le Premier ministre doit réunir l'ensemble des ministres intéressés, le 21 avril, à l'occasion d'un comité interministériel qui fixera les modalités et les délais précis de cette vaste consultation pour la jeunesse. Aujourd'hui, je puis néanmoins vous donner quelques principes qui guideront cette grande consultation.

Le premier de ces principes, c'est que tous les jeunes seront consultés, non pas simplement quelques-uns, mais tous, individuellement, au niveau local, et ce par tous les moyens que nous avons à notre disposition, à la fois les services, les associations, mais également les médias et notamment les médias locaux qu'ils utilisent.

Le deuxième principe, c'est que tous les thèmes les intéressants seront abordés, aussi bien ceux de l'emploi et de la formation que les thèmes relatifs à leur vie quotidienne et à leurs idéaux, ceux qu'ils ont envie de concrétiser.

Le troisième principe sera un principe de réalisation concrète. Il ne s'agit pas de faire une « xième » consultation ou un « xième » livre blanc sur la jeunesse, mais bien de déboucher sur des mesures concrètes qui leur seront proposées, tenant compte aussi d'un certain nombre d'initiatives qui ont été prises au plan local.

Enfin, s'agissant des délais, je puis vous dire qu'ils seront effectivement fixés très rapidement par le comité interministériel. La mise en œuvre de mesures sera rapide : néanmoins sera pris tout le temps nécessaire pour que la consultation soit réelle. Il est important d'instaurer une véritable écoute des jeunes qui débouche sur des mesures concrètes. Cela les changera beaucoup des promesses fallacieuses qui leur ont été faites pendant trop longtemps. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. — Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

LUTTE CONTRE LA DROGUE

M. le président. La parole est à M. Claude Dhinnin.

M. Claude Dhinnin. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

Depuis un an, sous votre autorité, monsieur le ministre d'Etat, les forces de police obtiennent de bons résultats, notamment en matière de lutte contre la drogue. Mais force est de constater que les jeunes restent harcelés par des dealers de mieux en mieux organisés.

Dans le Nord de la France, nous le savons, l'essentiel du trafic de stupéfiants vient des Pays-Bas. Pouvons-nous tolérer, notamment dans le cadre du grand marché européen, que ce pays continue en toute impunité à cultiver sous serre la majeure partie de la drogue qui nous envahit ? Ma question est justifiée notamment par les propos rapportés ce jour dans un grand quotidien national : ils émanent du secrétaire général d'Interpol qui, dressant un panorama inquiétant de la situation, déclare : « L'Europe est inondée de drogue. »

M. Rémy Auchedé. Il n'y a plus de frontières !

M. Claude Dhinnin. Monsieur le ministre d'Etat, cela cessera-t-il un jour ? Pensez-vous prendre d'autres décisions pour lutter contre ce fléau qui détruit la jeunesse et génère la petite et moyenne délinquance que notre population ne supporte plus ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, vous êtes élu d'une région qui, effectivement, est malheureusement encore plus concernée que les autres par ce fléau. Les interpellations directement liées au trafic de la drogue sont au nombre de 5 000 et 10 p. 100 du total des interpellations sur le plan national ont eu lieu dans votre région.

Il est vrai également que la politique suivie pendant trop longtemps par le gouvernement néerlandais a aggravé les problèmes dans cette région. Toutefois, il y a désormais une prise de conscience de la part de nos homologues hollandais sur cette question et un désir de coopération beaucoup plus grand.

Par ailleurs, la prise de conscience qui s'effectue également au niveau des populations de ce pays pousse les gouvernants à prendre un certain nombre de mesures. Cela étant, j'ai déjà eu l'occasion de dire devant votre assemblée que l'ouverture des frontières ne saurait en aucun cas consister à favoriser le trafic des stupéfiants.

M. Pierre Lellouche. Très bien !

M. Rémy Auchedé. C'est pourtant ce qui se passe !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. La France prendra donc les mesures qu'elle estime nécessaires pour veiller à défendre les intérêts de ses populations.

Je vous indique enfin que la coopération entre les polices néerlandaise, belge et française a permis de déclencher une opération de lutte contre les trafiquants qui a mobilisé près de 700 membres des forces de l'ordre de ces trois pays. Cette coopération continuera et s'amplifiera. De notre côté, nous renforcerons les moyens de lutte dans votre région. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

SITUATION DES PRODUCTEURS DE FRUITS

M. le président. La parole est à Mme Henriette Martinez.

Mme Henriette Martinez. Monsieur le ministre de l'agriculture et de la pêche, depuis 1991, la situation des producteurs de fruits, et notamment de pommes, n'a cessé de se dégrader. La surproduction, d'une part, les importations de l'hémisphère sud, d'autre part, ont conduit à une baisse catastrophique des cours, de sorte que, dans les Hautes-Alpes par exemple, pour un verger de pommiers en pleine production, la perte nette à l'hectare se situe entre 40 000 et 50 000 francs. Les jeunes agriculteurs, souvent lourdement endettés, sont les plus touchés.

La gravité de la situation appelle de ma part trois questions.

Premièrement, comment envisagez-vous de mettre en place la restructuration du verger français et dans quels délais ?

Deuxièmement, sera-t-il suffisant de donner une prime à l'arrachage si, par ailleurs, des importations déloyales du Chili, d'Afrique du Sud ou de Nouvelle-Zélande se poursuivent ?

Troisièmement, envisagez-vous d'attribuer une aide d'urgence aux arboriculteurs pour leur permettre de faire face à leurs difficultés immédiates de trésorerie et éviter qu'ils ne fassent faillite ?

Monsieur le ministre, les producteurs de fruits des Hautes-Alpes, mais aussi des Alpes-de-Haute-Provence, et l'ensemble de la filière fruit sont à bout de souffle. Ils attendent des réponses concrètes. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Madame le député, la très forte croissance de la production dans le secteur des fruits et légumes se traduit effectivement par de sévères difficultés de commercialisation, du moins à des prix qui permettent d'assurer une juste rémunération des producteurs.

Je puis vous assurer que c'est mon souci et mon travail quotidien. Car vous avez parlé de la pomme, mais, sur le tableau de bord, s'allument bien d'autres clignotants. Nous sommes en train de traiter les problèmes de l'endive, de l'asperge, de la salade *(Applaudissements sur certains bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République)* et nous aurons à nous occuper demain de ceux des pommes de terre primeurs, des pommes de terre de conservation, de la tomate... *(Applaudissements sur d'autres bancs des mêmes groupes.)* J'en ai toute une liste.

Mais si les fruits arrivent maintenant en si grande quantité sur le marché, c'est parce que trop d'arbres ont été plantés il y a déjà quelques années. Il fallait en prévoir les conséquences. La situation si difficile à laquelle nous sommes confrontés s'explique par beaucoup d'imprévision. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Charles Ehrmann. C'est bien vrai !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Il faut donc traiter à la fois les effets et les causes.

Les effets, c'est la politique immédiate. Au travers de l'ONIFLHOR, nous intervenons régulièrement, quotidiennement, pour soulager les difficultés des producteurs. Je pense notamment aux allègements de charges sociales, fiscales et financières. La dernière mesure très concrète que nous avons prise concerne les ouvriers occasionnels pour lesquels l'allègement partiel des charges sociales a été porté des soixante premiers jours aux cent premiers jours. Cette mesure, très attendue, est effective à compter de ce jour. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Nous avons fait en sorte également que l'Europe s'intéresse enfin à cette question. Il faut impérativement revoir l'organisation commune du marché des fruits et légumes. Nous l'avions demandé avec insistance, nous venons de l'obtenir.

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Le rapport de la Commission sera remis incessamment au conseil des ministres et examiné d'ici à la fin de l'année.

Quant aux problèmes des producteurs de pommes, madame le député, ils doivent être traités de façon immédiate. Il y a effectivement surproduction dans ce secteur.

M. le président. Il faudrait conclure, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Vous avez, madame le député, avancé plusieurs solutions, comme la restructuration du verger, c'est-à-dire la mise en place d'un cadastre arboricole. Des mesures sont en préparation sur la base des propositions du rapport Haro. Je vous remercie, en tout cas, d'avoir posé cette intéressante question. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Le temps de parole du groupe RPR étant épuisé, nous ne pouvons prendre la dernière question.

Nous en venons aux questions du groupe communiste.

AVENIR DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

M. le président. La parole est à M. Louis Pierna.

M. Louis Pierna. Ma question s'adresse à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

Madame le ministre, nous sommes inquiets. La proposition de loi n° 665, déposée par plusieurs députés, de droite, dont M. Jean-Louis Beaumont et M. Philippe de Villiers, tend, comme son titre l'indique, à « abroger le monopole de la sécurité sociale et à encourager la participation personnelle des Français à la gestion de leur assurance maladie ». Et ce que vient de dire M. le ministre de l'économie ne nous rassure pas.

En dépit de multiples baisses des remboursements et des prestations, gouvernement et patronat ne sont pas parvenus à détruire ce qui fonde les principes de répartition et de solidarité instaurés il y a cinquante ans à la Libération. Cette proposition de loi s'y attaque, et c'est grave : il faut que les Français le sachent. Pour les plus démunis, la sécurité sociale deviendrait une caisse d'assistance. Quant aux autres, ils devraient assurer leur protection sociale auprès d'organismes privés. Le prix des soins et des médicaments deviendrait libre - ainsi le prévoit l'article 3 - ce qui viderait de son contenu la convention médicale. Les Français ayant l'obligation de s'assurer, banques et compagnies d'assurances draineraient des sommes considérables qui alimenteraient encore plus la spéculation boursière contre l'emploi, et cela sans garantie de versement de prestations ou de retraites décentes.

Jamais la volonté de casser la sécurité sociale ne s'était exprimée avec un tel cynisme. Soyez sûre que les assurés se mobiliseront pour empêcher ce qui serait un véritable recul de civilisation.

Il faut le rappeler, c'est une politique de gaspillage qui met artificiellement la « sécu » en déficit. Le chômage coûte chaque année 400 milliards à la France, dont plus de 150 milliards en non-recettes au titre des cotisations sociales. La seule alternative à ce cercle vicieux, c'est une politique qui, en donnant la priorité à l'emploi, garantirait l'équilibre de la protection sociale.

Madame le ministre, le Gouvernement va-t-il accepter le démantèlement de la sécurité sociale ou s'engage-t-il à garantir les droits à l'assurance maladie et à l'assurance retraite fondés sur la solidarité et sur la répartition ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Monsieur le député, je n'arrive pas à croire que le dépôt de cette proposition de loi vous inquiète.

M. Louis Pierna et M. Alain Bocquet. Oh si !

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. De toute façon, je n'ai pas à porter de jugement sur ce texte. Nous sommes ici dans une assemblée élue au suffrage universel direct ; c'est la démocratie ; tous les parlementaires peuvent déposer des propositions de loi.

Je vous parlerai donc de la position du Gouvernement, position extrêmement claire depuis un an, et même bien davantage pour ce qui me concerne. Vous voudrez bien m'excuser de faire référence à mon passé personnel, mais durant les cinq années où j'ai été ministre de la santé et de la sécurité sociale, j'ai tout fait pour démontrer, et personne ne l'a jamais contesté, l'attachement que je porte au système de protection sociale tel qu'il est. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

A votre place, monsieur le député, c'est il y a dix-huit mois ou deux ans que j'aurais été très inquiète de la pérennité du système de répartition.

M. Alain Bocquet. Nous l'avons été !

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Car, tel qu'il était, il avait peu de chance de subsister au-delà de quelques années. Il se trouvait sur une très mauvaise pente et son existence même était menacée.

Dès lors, la priorité du Gouvernement, dès sa mise en place, a été de sauver et de pérenniser le système de retraites par répartition. Tel est très clairement l'objet de toutes les mesures prises.

M. Alain Bocquet. C'est faux !

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. En ce qui concerne l'assurance maladie, ce qui m'inquiète aujourd'hui, c'est la démagogie de certains - il n'y a pas d'autre mot - cette démagogie qui consiste à dire que l'on peut impunément laisser les Français continuer à dépenser autant qu'ils veulent...

M. Rémy Auchedé. Faites payer au patronat ses dettes de charges sociales !

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. ... laisser croître librement l'offre et la demande. Non ! Si l'on s'abandonne à une gestion aussi laxiste, il risque de n'y avoir bientôt plus d'assurance maladie. Nous sommes aujourd'hui le troisième pays au monde, le premier en Europe, pour la dépense en matière de santé. Toutes les mesures que nous prenons actuellement s'inscrivent dans notre volonté absolue de conserver aux Français un système de protection sociale qui assure l'égalité devant la santé.

Mme Janine Jambu. Démagogie !

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Ceux qui protestent contre toute mesure destinée à éviter des gaspillages, ce sont ceux-là qui menacent le système ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

SALAIRES ET POUVOIR D'ACHAT

M. le président. La parole est à M. Gilbert Biessy.

M. Gilbert Biessy. Ma question s'adresse à monsieur le ministre de l'économie.

Le 23 juin et le 22 décembre, j'ai interpellé le Gouvernement sur la question de l'emploi, la liant au pouvoir d'achat et au développement économique. On m'a répondu que la croissance était trop faible. Or le pouvoir d'achat n'est pas un obstacle à la croissance ; il en est, au contraire, un des éléments constitutifs. Le PDG d'une grande entreprise nationale soulignait d'ailleurs récemment l'urgence de mettre un terme à l'inquiétante pression sur les salaires.

Deuxièmement, on a invoqué un décalage entre l'offre et la demande d'emplois. Pour corriger cela, messieurs du Gouvernement, vous avez inventé le CIP, navrant illustration de la nocivité de la loi quinquennale sur l'emploi dans lequel il s'inscrivait ! On connaît la suite.

Enfin, vous avez donné deux autres raisons fondamentales au chômage : un coût du travail trop élevé, qui justifierait davantage de flexibilité, et les charges exorbitantes des entreprises, qu'il faudrait alléger.

Voilà ce que vous dites aux salariés français. Mais voyons ce que vous dites aux financiers étrangers.

Sous le titre *Sept raisons pour investir en France*, un document du ministère de l'économie souligne que notre pays constitue, en Europe, le marché le plus attractif. Selon ce document, les coûts salariaux y sont parmi les plus bas, le coût horaire du travail étant de 16 dollars contre près de 25 en Allemagne occidentale.

M. Charles Ehrmann. Et en roubles, c'est combien ?

M. Gilbert Biessy. L'impôt sur les sociétés y est parmi les moins élevés : 50 p. 100 en 1985 et 33 p. 100 en 1993, contre 60 p. 100 en Allemagne.

Eh oui, messieurs les ministres, en France vous dites une chose, ailleurs vous dites le contraire ! C'est donc une question de logique : quelque part, vous trompez quelqu'un.

Or vous ne trompez pas les groupes financiers étrangers, mais bien les salariés français, en exerçant une pression inadmissible sur leurs salaires. Après cela, vous êtes disqualifié pour dénoncer le *dumping* social en Europe. Le Gouvernement contribue au *dumping* social, avec ses conséquences dévastatrices, comme l'écrivait récemment quelqu'un de l'UDF !

Quand va-t-il mettre un terme à la pression sur les salaires et favoriser la reprise du pouvoir d'achat des salaires, pensions et retraites, afin d'aider à la relance économique nécessaire dans notre pays ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

M. Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le député, en 1993, le salaire ouvrier moyen a augmenté de 2,3 p. 100...

M. Alain Bocquet. Non ! Il a baissé !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. ... et son pouvoir d'achat de 0,9 p. 100.

Mme Janine Jambu. Il a baissé aussi !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Seulement 2,3 p. 100 et 0,9 p. 100, pourriez-vous me dire. Sans doute, mais c'était en 1993, c'est-à-dire en pleine période de crise, celle qu'ont préparée les précédents gouvernements de la France !

Alors, si votre objection se limite à dire qu'il y a eu, en 1993, augmentation de la CSG et ajustement des cotisations d'assurance chômage, je répondrai que la priorité était aussi de financer les mesures en faveur de l'emploi...

M. Rémy Auchédé. Pour quel résultat !

M. Alain Bocquet. 300 000 chômeurs de plus !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. ... et l'aide aux chômeurs qui, sinon, n'auraient pas été indemnisés au mois de mai ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Il s'agit là d'un effort de solidarité nationale. Nul n'a le droit de s'en exonérer. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Exclamations sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CONSEIL DE L'EUROPE

M. le président. La parole est à M. Augustin Bonrepaux.

M. Augustin Bonrepaux. Monsieur le ministre délégué aux affaires européennes, hier, au Conseil de l'Europe, des parlementaires français, membres de la majorité qui vous soutient, ont refusé de voter pour la candidate présentée par votre gouvernement au poste de secrétaire général. Cette défection prive la France d'un poste de responsabilité international.

Pensez-vous que ce comportement soit digne de parlementaires français et représente la meilleure façon de servir les intérêts de notre pays ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

M. Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le député, une fois de plus, le vote à bulletin secret montre qu'il peut réserver des surprises. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* Par 113 voix contre 109, c'est le candidat suédois au poste de secrétaire général du Conseil de l'Europe qui a été élu...

M. Julien Dray. La réaction n'a pas de frontières !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. ... contre le candidat que soutenait, je vous le confirme, le Gouvernement français.

Un député du groupe RPR. A tort !

M. Christian Bataille. Vos amis ont voté pour la Suède !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. J'avais fait connaître moi-même à tous les parlementaires français et aux gouvernements de tous les pays membres du Conseil de l'Europe la position de notre gouvernement.

Cela dit, les parlementaires sont libres de leur choix, et ils ont exercé leur responsabilité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe République et liberté.)*

Je tiens, à cette occasion, à rendre hommage à l'action personnelle de Mme Catherine Lalumière (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.), qui a exercé cette fonction avec beaucoup de dignité et d'efficacité.

Mme Martine David. Hommage tardif !

M. Jean-Pierre Balligand. A titre posthume !

M. Julien Dray. *De profundis !*

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Et je souhaiterais que l'ensemble de l'Assemblée nationale s'associe à cet hommage.

C'est pendant son mandat, notamment, que le Conseil se sera ouvert aux nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale.

Mais je veux aussi saisir cette occasion pour saluer un effet, positif cette fois pour notre pays, du vote à bulletin secret dans une instance européenne, en vous rappelant l'élection de M. Jacques Blanc à la présidence du Comité des régions, nouvelle institution européenne. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Julien Dray. Marchandage ! Marchand de tapis !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Je suis sûr que, grâce à l'impulsion donnée par Mme Lalumière, son successeur continuera, dans le même esprit, à défendre nos intérêts communs et notre idée des droits de l'homme au Conseil de l'Europe et que, grâce à l'élection de M. Blanc, les intérêts de la France et de nos collectivités locales seront efficacement représentés à Bruxelles. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

VOYAGE DE M. LE PREMIER MINISTRE EN CHINE

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Kucheida.

M. Jean-Pierre Kucheida. Monsieur le Premier ministre, vous venez d'achever votre voyage en Chine populaire.

M. Didier Mathus. Il était temps !

M. Jean-Pierre Kucheida. Et, contrairement à ce que disait l'un de mes collègues précédemment, il y eut plus de zones d'ombre que de zones de lumière. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Les autorités chinoises ont souhaité donner à cette visite le caractère qu'elle méritait : cinq dissidents ont été arrêtés en quatre jours. Pour la France, pays des droits de l'homme, c'est une première humiliation.

Quant au Tibet, persécuté depuis plus de quarante ans, il était, semble-t-il, incongru d'en parler, même avec des baguettes, en dépit des récents événements.

M. Joël Hart. Y compris pour le PS !

M. Jean-Pierre Kucheida. Les dissidents ont été remis en liberté dès le départ de la délégation française. Le geste était intentionnel : deuxième humiliation.

Vous aviez, monsieur le Premier ministre, signalé avant votre départ que vous ne vous rendiez pas en Chine en tant que voyageur de commerce.

M. Jacques Myard. Ce n'était pas comme vous !

M. Joël Hart. A Taiwan !

M. Jean-Pierre Kucheida. La reconnaissance de la Chine par le général de Gaulle, en 1964, n'était-elle pas suffisante ? *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie.

M. Jean-Pierre Kucheld. Ou fallait-il faire oublier nos relations avec Taïwan, alors que les Etats-Unis, l'Allemagne et d'autres commercent avec les deux Etats, que les produits soient stratégiques ou non ? Troisième humiliation.

Vos trompettes, monsieur le Premier ministre, ont-elles fait trembler la grande muraille de Chine ? (*« Oh ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Quel prix avez-vous payé pour quelques avantages commerciaux, largement « cofacés » ? Quelles assurances secrètes avez-vous obtenues pour les combattants de la liberté et de la démocratie en Chine et au Tibet (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

M. Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le député, la civilisation chinoise, comme la nôtre, a le culte de la mémoire. Im'rons donc son exemple.

Vous avez parlé d'atteintes aux droits de l'homme. Dois-je vous rappeler que, quelques mois après le massacre de Tienanmen, M. Michel Rocard, Premier ministre français, recevait à Paris le vice-premier ministre chinois (*Huées sur les bancs des groupes de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République*) que, quelques mois après, en mai 1991, M. Roland Dumas, ministre des affaires étrangères, se rendait à son tour à Pékin ? A l'époque, je ne vous avais guère entendu, ni vous ni les membres de votre groupe, exprimer votre trouble ! (*Mêmes mouvements sur les mêmes bancs.*)

Oui, le Premier ministre s'est rendu en Chine.

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Et il a eu raison !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Oui, il y a parlé des droits de l'homme en Chine, y compris au Tibet. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Christian Bataille. On ne l'a pas entendu !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Oui, la France souhaite contribuer à faire en sorte que la Chine, après d'autres pays communistes ou anciennement communistes, partage à son tour notre vision de l'homme et de la société.

Contrairement à ce que vous dites, cela n'a pas été fait au détriment de nos relations politiques et économiques avec Taïwan. Les contrats seront honorés. Pour amener la Chine à partager notre vision de l'homme, personne, aucun de nos partenaires, n'a proposé d'isoler cet Etat-continent de plus d'un milliard d'hommes. Au cours des derniers mois, M. Major, M. Kohl, M. Hosokawa se sont également rendus à Pékin. Le président Clinton a reçu son homologue chinois à Seattle et M. le Premier ministre était porteur à Pékin d'une invitation de M. le Président de la République au président de la République populaire de Chine. (*« Ah ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Vous aurez l'occasion d'exprimer éventuellement votre trouble !

M. Lionel Daprez. Très bien !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Oui, nous sommes pour un dialogue avec la Chine, un dialogue qui a été et qui sera sans complaisance ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

DATE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

M. le président. La parole est à M. Jean Glavany.

Jean Glavany. Monsieur le président, mes chers collègues, nous apprenons aujourd'hui par la presse le projet du Gouvernement de modifier la date des élections municipales. Je dis bien par la presse car, contrairement à ce que veut la tradition républicaine, aucune concertation avec les forces démocratiques du pays représentées dans cette assemblée n'a été réalisée.

En outre, le ministre de l'intérieur, il y a six mois à peine, vantait dans un tout autre projet de loi, un allongement des délais, cette fois-ci, et il proposait une autre solution : tout le monde aujourd'hui se demande pourquoi il a changé d'avis.

Est-ce un problème juridique de délai constitutionnel pour l'organisation des élections et la collecte des signatures ? Evidemment, non. Chacun sait qu'il est tout à fait possible d'organiser les élections municipales au tout début du mois de mars et les élections présidentielles fin avril, début mai.

Est-ce une inanœuvrerie tendant à priver le nouveau Président de la République de son droit, constitutionnel lui aussi, de dissolution ? Vu la chambre dont la majorité dispose, ce serait faite preuve d'un grand défaitisme !

Est-ce un arrangement personnel pour que tel ou tel puisse se consacrer exclusivement à la préparation de l'élection présidentielle, sans être « diverti » par je ne sais quel débat municipal ? Ce serait alors un arrangement personnel, bien éloigné de l'intérêt général.

Est-ce une affaire interne à la majorité, comme semble le dire M. Millon dans une déclaration de ce jour...

M. Robert-André Vivien. Ce n'est pas votre problème !

Jean Glavany. ... ou, pis, une affaire interne à la majorité municipale de Paris ? Dans une telle hypothèse, je ne doute pas que les 36 000 maires de notre pays sauraient apprécier la captation de ce débat.

Nous nous souvenons, pourtant, que vous aviez poussé des hauts cris lorsque nous nous contentions de regrouper les élections pour que les Français votent moins souvent et, nous l'espérons, en plus grand nombre.

Alors, à qui se référer ?

A M. Pons qui, à l'époque, disait : « Nous ne vous laisserons pas agir impunément avec les règles du jeu démocratique » ?

A M. Giscard d'Estaing qui affirmait qu'une loi constitutionnelle devrait interdire de toucher à une élection dans l'année qui la précède ?

Ou bien tout simplement, comme le rappelait M. Debré, au général de Gaulle (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) qui, lui, n'avait pas modifié la date des élections municipales en 1959 ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. (*« Magouilles ! Magouilles ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Il y a deux choses que j'apprécie chez M. Glavany. La première est qu'il fait à la fois les questions et les réponses. *(Sourires.)*

M. Jean Glavany. Il suffit de cocher, monsieur le ministre !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. La seconde est qu'il a de fâcheux tous de mémoire !

A ma connaissance, en effet, M. Glavany était chef de cabinet du président de la République lorsque, en janvier 1988, en ma qualité de ministre de l'intérieur, j'avais présenté un projet de loi reportant les élections cantonales pour cause d'incompatibilité de délai avec les élections présidentielles. A cette époque-là, il n'avait rien dit ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Quelques députés du groupe socialiste. Ce n'est pas la même chose !

M. Michel Berson. Argument fallacieux !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Les vraies questions sont les suivantes. Pouvions-nous maintenir les élections municipales à leur date ? (« Oui ! » sur les bancs du groupe socialiste.) La réponse est *(Mêmes exclamations sur les mêmes bancs)* non ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Pouvions-nous les avancer ? Une tradition constante de la République conduit également à répondre non. Nous n'avons donc plus qu'à les reporter. Et c'est ce que nous faisons.

Nous aurions préféré fixer ces élections plus tard, au mois de septembre. Mais les consultations auxquelles nous avons procédé...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Avec qui ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. ... auprès des personnes compétentes sur le plan juridique *(Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste)* - et vous n'en êtes pas ! - *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre)* ont montré que si nous pouvions effectivement reporter la date des élections municipales au mois de septembre...

M. Jean-Yves Le Déaut. Magouille !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. ... il était en revanche impossible, comme cela eût été nécessaire, de reporter le renouvellement de la série C du Sénat.

Voilà la raison pour laquelle les élections municipales seront fixées au mois de juin. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Michel Berson. Vous ne vous en sortirez pas comme cela ! Cette affaire n'est pas terminée !

PROGRAMME NH 90

M. le président. La parole est à M. Henri d'Attilio.

M. Henri d'Attilio. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre et concerne le maintien du programme NH 90 de construction d'hélicoptères gros porteurs de la

catégorie 9-10 tonnes par la société Eurocopter. *(Exclamations sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)* Ne vous en déplaise, messieurs, le sujet est important, et certains des points que je veux soulever ne l'ont pas encore été !

Eurocopter, société de construction aéronautique implantée à Marignane, dans le département des Bouches-du-Rhône, et à La Courmeuve, dans celui de Seine-Saint-Denis, s'est hissée au premier rang mondial pour la construction et l'exportation d'hélicoptères, et reste le principal concurrent des Américains dans ce domaine.

Pour ce qui est de l'emploi, la société Eurocopter représente, pour l'année 1994, 7 000 salariés dans les deux usines et près de 11 000, par l'intermédiaire de ses sous-traitants. En 1992, suite à l'effondrement du marché des hélicoptères militaires, la société a déjà dû mettre en place un plan d'adaptation de ses effectifs.

L'avenir de l'entreprise et des sites de Marignane et de La Courmeuve reste étroitement lié à l'industrialisation de l'hélicoptère Tigre, au développement du programme NH 90 et à sa commercialisation dans ses versions militaire et civile. En effet, le NH 90 que nous construisons dans le cadre d'une coopération européenne avec les Allemands, les Hollandais et les Italiens, intéresse sept armées et demeure une nécessité économique, militaire et stratégique qui n'est plus à démontrer. C'est pourquoi il avait reçu l'aval des gouvernements de la précédente législature, concrétisé par la signature d'un contrat de développement le 1^{er} septembre 1992.

En juillet 1993, suite au rapport de deux députés de votre majorité qui préconisaient l'abandon pur et simple du programme NH 90, je vous proposais déjà de prendre la décision de maintenir ce programme.

En effet, tout abandon ou retard dans ce programme, qui semble en parfaite adéquation avec l'esprit du « Livre blanc » sur la défense, obligerait à terme nos armées à s'approvisionner sur le marché américain qui bénéficierait d'une situation de monopole. Un coup d'arrêt serait porté à la coopération industrielle européenne et le rôle fédérateur d'Eurocopter serait réduit à néant.

M. le président. Veuillez poser votre question !

M. Henri d'Attilio. Si une réponse négative était apportée au maintien du programme NH 90, ce serait catastrophique, car des milliers d'emplois seraient remis en cause.

Aussi, au nom de tous les employés dont l'avenir est suspendu à votre décision, monsieur le Premier ministre, je vous demande si vous allez prendre un engagement ferme sur le maintien, et sans aucun retard ni réduction de budget, du programme NH 90 en l'inscrivant définitivement dans la loi de programmation militaire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

M. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur d'Attilio, pour les excellentes raisons que vous-même et, avant vous, M. Darrason avez évoquées, raisons qui figurent du reste dans le rapport d'information présenté à la commission de la défense, le Gouvernement entend maintenir le programme NH 90.

Celui-ci représente cependant un effort financier considérable. En effet, la partie relative au développement s'élève, à elle seule, à 4,7 milliards de francs et les commandes prévues aujourd'hui, 160 appareils pour

l'armée de terre et 60 pour la marine, incluant, naturellement, les pièces de rechange, représenteraient sans doute, en dotation initiale, une dépense de près de 50 milliards de francs.

Toutefois, compte tenu de l'enjeu que le programme NH90 représente pour Eurocopter - 40 p. 100 de son plan de charge dans l'avenir -, de la place de la France dans ce marché au plan mondial et du rôle dominant qu'y joue Eurocopter, ce programme sera maintenu. Il sera simplement corrigé à la baisse dans des proportions que le ministre de la défense présentera lui-même et qui n'affecteront en rien les activités des entreprises de Mari-gnane et de La Coumeuve. Le succès à l'exportation de cet hélicoptère et ses implications civiles, puisqu'il a une vocation de transport, permettront en effet de soutenir ce projet. Soyez donc rassuré, monsieur le député. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures trente, est reprise à dix-sept heures cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

2

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mercredi 27 avril 1994 inclus a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Cet après-midi :

Discussion et vote sur la motion de censure ;

A vingt-deux heures :

Suite des projets sur la bioéthique. L'Assemblée entendra les orateurs inscrits dans la discussion générale commune.

Jeudi 14 avril, à neuf heures trente :

Question orales sans débat.

A quinze heures et à vingt et une heures trente :

Suite des projets sur la bioéthique : fin de la discussion générale commune et examen des articles du projet relatif au don et à la procréation.

Vendredi 15 avril, à neuf heures trente, à quinze heures et à vingt et une heures trente, et éventuellement lundi 18 avril, à seize heures et à vingt et une heures trente :

Suite de l'examen des articles du projet relatif au don et à la procréation.

Mardi 19 avril, à neuf heures trente, à seize heures, après la communication du Gouvernement, et à vingt et une heures trente, et éventuellement mercredi 20 avril, à neuf heures trente :

Examen des articles du projet relatif au respect du corps humain et du projet relatif au traitement de données nominatives.

Mercredi 20 avril, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Explications de vote et votes par scrutin public, en application de l'article 65-1 du règlement :

D'une part, sur les projets relatifs au droit à la procréation et au traitement de données nominatives,

D'autre part, sur le projet de loi relatif au respect du corps humain ;

Discussion de onze projets de ratification de conventions internationales, six de ces textes faisant l'objet d'une discussion générale commune ;

A vingt et une heures trente :

Suite de l'examen des projets de ratification de conventions internationales ;

A vingt-deux heures trente, au plus tôt :

Projet de loi de règlement du budget pour 1992.

Jeudi 21 avril, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

A quinze heures et, éventuellement à vingt et une heures trente :

Suite de l'ordre du jour de la veille ;

Projet sur la certification des produits industriels et des services.

Mardi 26 avril, à seize heures, après la communication du Gouvernement, et à vingt et une heures trente, et mercredi 27 avril, à neuf heures trente, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et à vingt et une heures trente :

Projet sur la participation des salariés dans l'entreprise.

3

MOTION DE CENSURE

Discussion et vote

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion et le vote sur la motion de censure déposée, en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution, par MM. Martin Malvy, Alain Bocquet et quatre-vingt-un membres de l'Assemblée (1).

(1) La présente motion de censure est appuyée par les quarre-vingt-trois signatures suivantes :

MM. Martin Malvy, Alain Bocquet.

MM. Henri d'Amelio, Jean-Marc Ayrault, Jean-Pierre Balligand, Gilbert Annette, Claude Bartolone, Christian Baraille, Jean-Claude Bateux, Jean-Claude Beauchaud, Michel Berson, Jean-Claude Bois, Augustin Bonrepaux, Jean-Michel Boucheron, Didier Boulaud, Jean-Pierre Braine, Laurent Cathala, Camille Darsières, Mine Marine David, MM. Bernard Davoine, Jean-Pierre Defontaine, Bernard Derosier, Michel Destot, Julien Dray, Pierre Ducout, Dominique Dupilet, Jean-Paul Durieux, Henri Emmanuelli, Laurent Fabius, Jacques Floch, Michel Fromet, Pierre Garmendia, Kamilo Gata, Jean Glavany, Jacques Guyard, Jean-Louis Idiart, Frédéric Jaton, Serge Janquin, Charles Josselin, Jean-Pierre Kucheida, André Labarrière, Jean-Yves Le Déaut, Louis Le Penec, Alain Le Vern, Marius Masse, Didier Mathus, Jacques Mellick, Louis Mexandeau, Didier Migaud, Mme Véronique Neiertz, MM. Paul Quilès, Alain Rodet, Mme Ségolène Royal, MM. Henri Sicre, Roger-Gérard Schwartzberg, Daniel Vaillant.

MM. François Asensi, Rémy Auchédé, Gilbert Biessy, Patrick Braouezec, Jean-Pierre Brard, Jacques Brunhes, René Carpentier, Daniel Colliard, Jean-Claude Gaysot, André Gérin, Michel Grandpierre, Maxime Gremetz, Georges Hage, Guy Hermier, Mmes Muguette Jacquaint, Janine Jambu, MM. Jean-Claude Lefort, Georges Marchais, Paul Mercieca, Emers Moutoussamy, Louis Piema, Jean Tardito.

MM. Jean-Pierre Chevènement, Régis Fauchoit, Jean-Pierre Michel, Georges Sarre, Emile Zuccarelli.

Le texte de cette motion de censure a été communiqué à l'Assemblée dans sa deuxième séance du jeudi 7 avril.

La parole est à M. Martin Malvy, premier orateur inscrit.

M. Martin Malvy. Monsieur le Premier ministre, vous constatiez récemment : « Jamais le besoin de réforme n'a été aussi grand ni aussi profondément ressenti, mais que jamais il n'a fait aussi peur et n'a été aussi difficile à mettre en œuvre ».

Faut-il pour autant en conclure que la société française est une société bloquée ?

L'est-elle davantage qu'une autre alors que chacun sait que notre pays s'est profondément transformé et modernisé depuis vingt-cinq ans ? Dans toute société, les hommes sont d'abord attachés à ce qu'ils estiment être leur part du progrès, à ce qui a fini par leur revenir de l'enrichissement collectif, aux acquis des luttes sociales ; cette attitude n'est pas propre à la société française.

Si le sentiment partagé est qu'il n'y a de réforme que dans l'aggravation des inégalités, dans la remise en cause des garanties des salariés, dans la réduction de la protection sociale ou dans l'incertitude quant à la valeur des diplômes, alors toute société se crispe ; ce n'est par davantage la marque de notre société ou de notre époque.

Or, vous le savez, monsieur le Premier ministre, et tous les sondages le font apparaître, les Français sont aujourd'hui majoritairement convaincus que l'action de votre gouvernement est allée, depuis douze mois, à l'encontre d'une plus grande justice sociale.

Ils sont, comme ils ne l'ont jamais été, inquiets pour leur avenir.

La société française est-elle bloquée parce qu'elle refuse les menaces que la loi fait peser sur l'école publique et la réforme qui annonce le retour de la guerre scolaire ?

La société française est-elle bloquée parce que des centaines de milliers de jeunes descendent dans la rue pour dire non à la réforme, lorsque celle-ci prend l'aspect du contrat d'insertion professionnelle derrière lequel se dessine un sous-SMIC-jeunes qui dévalorise les formations et s'inscrit dans une logique de déflation salariale ?

M. Henri Emmanuelli. En effet !

M. Martin Malvy. Monsieur le Premier ministre, il y a moins blocage de la société que blocage envers votre conception et votre pratique de la société. Les Français ne disent pas « non aux réformes », ils disent « non aux mauvaises réformes » que votre gouvernement incarne.

Monsieur le Premier ministre, il y a un an, presque jour pour jour, vous proposiez à cette assemblée de construire un nouvel exemple français du système libéral.

Vous nous aviez dit, et votre majorité aussi, que retour à la confiance signifie retour à la croissance dont découle le retour à l'emploi. Comme c'était simple !

Déposer une motion de censure aujourd'hui, c'est, pour nous, dresser le bilan d'une année de votre politique, c'est comparer les promesses faites aux résultats obtenus.

En refusant, comme vous l'avez fait, de retirer purement et simplement la loi quinquennale sur l'emploi, comme vous le demandent la plupart des acteurs sociaux, comme vous l'ont suggéré certains membres de votre

majorité eux-mêmes, vous nous avez en quelque sorte contraints à utiliser cette procédure. Certes, nous en savons les limites aujourd'hui. Nous connaissons le rapport des forces au sein de notre assemblée. Mais votre majorité et vous-même auriez tort de ne pas entendre ce que pense de ce bilan une large fraction de l'opinion. *(Rires sur quelques bancs du Rassemblement pour la République.)*

La majorité se doit de constater l'échec aux cantonales, dans leur circonscription, d'une bonne vingtaine de députés élus en 1993.

Rarement, vous le savez, mes chers collègues, il y a eu un tel décalage entre la représentation nationale et le pays réel. Début mars, simulant un vote de confiance, BVA concluait à un partage de l'opinion entre 43 p. 100 pour et 43 p. 100 contre. On ne censure pas davantage que l'on ne gouverne avec les sondages, c'est un fait. Mais, il y a là, il y avait là, pour le moins, une tendance.

Monsieur le Premier ministre, en septembre dernier, vous avez vous-même souhaité être jugé sur vos actes dont vous avez très légitimement revendiqué la responsabilité, rappelant à l'occasion aux députés de la majorité qui en doutaient - ou faisaient semblant d'en douter - que vous et eux étiez désormais responsables de l'état de la France. Votre majorité est, en effet, étroitement associée à votre action, puisque, au-delà des déclarations parfois critiques, parfois très critiques, elle a approuvé à la quasi-unanimité chacun des textes que vous lui avez soumis.

Trois principes, nous aviez-vous dit, devaient guider l'action économique de votre gouvernement : la diminution du chômage ; la maîtrise des dépenses publiques ; la modernisation des structures économiques.

S'agissant de la politique économique menée par le Gouvernement depuis mars 1993, la difficulté de l'exercice qui consiste à en dresser le bilan vient parfois de la difficulté à suivre le fil directeur de votre politique. Tout part ou tout semble partir d'une sous-estimation de la situation. Electoralisme oblige ! Il ne fallait trouver aucune excuse au gouvernement de l'époque, et surtout pas celle d'une crise économique, pratiquement sans précédent, depuis la dernière guerre mondiale. Pressé par votre majorité, pressé par certains milieux patronaux, vous avez alors traité le problème comme s'il était celui d'une crise de l'offre alors que nous plions dans une crise de la demande. Ce n'est que plus tard, quelques mois plus tard, pour vous prémunir contre un échec en matière d'emploi, que vous noircirez le tableau, en affirmant l'importance de la crise économique dont vous connaissiez, pourtant, parfaitement l'ampleur.

Les premières mesures que vous avez prises ont eu pour conséquence - chacun le sait - de ralentir la consommation. Vous avez ensuite, à travers cinq plans successifs en dix mois, essayé de réanimer l'économie. Une telle approche n'a pas fait disparaître le pessimisme des agents économiques. Elle a en revanche favorisé l'attentisme et peut-être cassé la dynamique relative créée par votre succès électoral.

Alors que le rapport Raynault avait annoncé pour l'exercice 1993 un recul de l'activité de 0,4 p. 100, il atteignait 0,7 p. 100 en fin d'année.

Les concessions au CNPF n'avaient pourtant pas fait défaut : 80 milliards de francs de transfert, sans aucune contrepartie. La mesure coûteuse n'a pas créé davantage d'emplois que ne l'avait fait, en son temps, la suppression de l'autorisation administrative de licenciement. L'exercice se soldera par la baisse des prix des produits manufacturés, un taux d'utilisation des capacités de production

à son plus bas niveau depuis vingt ans, un record historique pour le taux d'autofinancement des entreprises, une crise accrue de la demande, à tel point que l'on a cru entendre parfois une partie du patronat réclamer non des cadeaux mais des commandes. Il est vrai que, réinjectées dans les circuits financiers, ces faveurs ne furent sans doute pas étrangères à la progression de près d'un quart des valeurs boursières durant l'année 1993.

Mais alors que vous vous étiez soi-disant engagé à réduire les déficits publics, un certain nombre d'opérations qui ne figurent pas au budget, sont venues par la suite alourdir la dette et appauvrir l'Etat.

La dette de la France progressera de près de 1 000 milliards sur les deux exercices. C'est la progression la plus forte et la plus rapide que la France ait jamais connue.

M. Jean-Louis Beaumont. Vous y êtes pour quelque chose !

M. Martin Malvy. Comment pouvez-vous dans le même temps affirmer que vous maîtrisez les dépenses publiques ? Comment d'ailleurs affirmer que vous réduisez la pression fiscale alors que les prélèvements obligatoires atteindront 44,4 p. 100 cette année...

M. Jean-Louis Beaumont. Là aussi, vous y êtes pour quelque chose !

M. Pierre Lellouche. Qui a laissé cette dette ?

M. Jean-Louis Goasdouff. En effet quel manque de pudeur !

M. le président. Mes chers collègues, un peu de calme !

M. Martin Malvy. ... record qui ne fut dépassé, vous vous en souvenez, qu'en 1987 ?

Monsieur le Premier ministre, la dégradation des finances publiques peut être la conséquence d'un effondrement des recettes fiscales.

M. Jean-Claude Bahu. Vous parlez en expert !

M. Martin Malvy. Tous les pays d'Europe ont connu la même mésaventure. Une telle dégradation est contestable si elle est passagère et sert l'économie.

Un député du groupe socialiste. Et ça ne va pas suffire !

M. Martin Malvy. Elle est contestable si les dépenses sont sans effet et sans contrepartie, ni sur l'emploi, ni sur les salaires. Où est passée l'augmentation des revenus qui devait compenser la diminution des charges sociales ? *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Jean-Louis Beaumont. Dans la machine socialiste ! *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Un député du groupe socialiste. Argument éculé !

M. Jean-Louis Beaumont. Non, c'est le bon !

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie !

M. Martin Malvy. J'ajoute que tout cela ne tient pas compte de l'inquiétante dérive des comptes sociaux. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Pierre Lellouche. Là aussi, vous êtes expert en la matière !

M. Yvon Jacob. Ah oui, il est bien placé pour en parler !

M. le président. Un peu de calme !

M. Martin Malvy. Il y a un an, ici même, vous nous annonciez le rétablissement de leur équilibre dès 1994.

Plusieurs députés socialistes. C'est raté !

M. Martin Malvy. Après augmentation de la contribution sociale généralisée, le déficit 1993 demeure à près de 60 milliards de francs. En année pleine, la CSG, que vous avez tant critiquée, rapportera à elle seule 50 milliards de francs. *(« Eh oui ! » sur les bancs du groupe socialiste.)* Malgré cela, les perspectives pour 1995 restent fixées dans le rouge à même hauteur.

Où sont les mesures courageuses pour réduire les dépenses de santé ? Quand vous étiez dans l'opposition, vous avez repoussé les projets Teulade. Pourtant ils ne portaient pas, eux, réduction des prestations !

M. Henri Emmanuelli. Eh non !

M. Martin Malvy. Pourtant, ils ne réintroduisaient pas, eux, le double ordonnancier. Ils ne remettaient pas en cause les droits à la retraite, et ils n'aggravaient pas la situation des plus défavorisés, contrairement à ce que vous avez fait.

M. Jean-Louis Beaumont. Tu parles !

M. Jean-Claude Bahu. Bref, c'était miraculeux ?

M. Martin Malvy. Ce sont vos réformes, là, qui creusent les inégalités. Ce sont les seules mesures tristement efficaces que vous ayez adoptées en la matière depuis douze mois, mesdames, messieurs de la majorité !

Je suis tenté de vous poser une question à ce sujet, monsieur le Premier ministre. Allez-vous, comme en d'autres domaines, attendre l'après-1995...

Un député du groupe socialiste. Il ne sera plus là !

M. Jean-Claude Bahu. Pas plus que vous ! Mais lui sera à l'Élysée !

M. Martin Malvy. ... pour aborder ce dossier qui compte parmi ceux auxquels les Français sont le plus attachés ?

M. Jean-Louis Beaumont. Oui, c'est vrai.

M. Martin Malvy. Il est vrai que vous avez découvert la cassette ! Vous aviez annoncé les privatisations dans un objectif de démantèlement de l'Etat et par fidélité à une contestation permanente de l'économie mixte.

Mais que testera-t-il lorsque vous aurez vendu les fleurons de notre économie... *(Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Plusieurs députés du groupe socialiste. Plus rien !

M. Pierre Lellouche. Ils sont en faillite, les fleurons de l'économie !

M. le président. Allons, monsieur Lellouche !

M. Martin Malvy. ... et que l'essentiel des quelque 130 milliards que vous en aurez retirés sur deux ans aura été absorbé par les dépenses courantes du budget de l'Etat ? *(Exclamations sur les mêmes bancs.)*

En mars 1993, lorsque vous êtes revenus au pouvoir, il y avait en France trois millions de chômeurs. Il y a aujourd'hui officiellement plus de 300 000 demandeurs d'emplois supplémentaires.

M. Jean-Louis Beaumont. Avec vous, le nombre des chômeurs avait triplé en dix ans !

M. Martin Malvy. Le rythme de progression du chômage a plus que doublé en douze mois ! *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)* La France a franchi la barre des 12 p. 100. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

La structure elle-même du chômage s'est modifiée. Près de 750 000 jeunes attendent pour entrer dans la vie active. Nous partageons tous leur désastre.

M. Jean-Louis Beaumont. Bien sûr, c'est la génération Mitterrand !

M. Henri de Gastinas. Quelle duplicité !

M. Martin Malvy. Nous partageons la même inquiétude sur les risques que cette situation porte en elle-même. Mais c'est vous qui, pour le moment, gouvernez.

M. Jean-Louis Beaumont. Oui, mais c'est vous qui avez préparé le terrain !

M. Martin Malvy. Les licenciements économiques sont parvenus à des niveaux jamais atteints : plus de 600 000 en un an.

Le chômage de longue durée qui avait été stabilisé en 1992 (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) a augmenté de près de 200 000 personnes depuis mars 1993. (*Exclamations sur les mêmes bancs et sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Claude Bartolone. Eh oui !

M. Martin Malvy. Le « meilleur » résultat du Gouvernement en la matière, ce sont en définitive les quelque 50 000 personnes de plus de cinquante-cinq ans qui, dispensées de recherche d'emploi et rayées des effectifs, ont effectivement amélioré les statistiques entre novembre et janvier derniers.

M. Henri Emmanuelli. Eh oui !

M. Martin Malvy. Nous craignons, monsieur le Premier ministre, que le ralentissement de la progression du chômage que le ministre du travail croit devoir constater depuis le début de l'année, soit davantage dû au boom des dépenses qu'à de véritables créations d'emplois. L'avenir dira si nous avons raison,...

M. Pierre Lellouche. En effet !

M. Martin Malvy. ... car si tel était le cas, le nettoyage des stocks n'ayant qu'un temps, la progression reprendra inéluctablement.

M. Claude Bartolone. Hélas !

M. Martin Malvy. Quels que soient les instituts de prévision - il leur arrive parfois de se tromper - la situation ne paraît pas, hélas ! devoir cesser de se détériorer. Et 1994, pourrait s'achever avec 150 000 à 200 000 chômeurs de plus.

Il sera difficile au Gouvernement, qui faisait de la reconquête de l'emploi l'axe de sa politique, d'avancer comme argument de réussite que le chômage augmentera moins fortement en 1994 qu'en 1993, année record avec une hausse de plus de 10 p. 100 par rapport à 1992. Il est vrai que si, à chaque fois et dans tous les domaines, vous prenez comme seule référence décembre 1993, il sera difficile de faire plus mal.

Monsieur le Premier ministre, c'est vous qui avez annoncé, ici même, sous les ovations de votre majorité, la stabilisation et la décade du chômage pour la fin de 1993.

Un député du groupe socialiste. Annoncé deux fois !

M. Martin Malvy. Personne ne met en cause votre détermination mais, à ce discours en a succédé un autre plus modeste en novembre dernier, complété, il y a deux mois, par cet engagement : « le chômage devrait commencer à décroître en 1995 ».

Bref, plus le temps passe, plus les perspectives s'éloignent. Or la loi quinquennale n'est en rien une réponse au problème. C'est même devenu lieu commun

que de le dire. Elle ne créera, personne ne le conteste, aucun emploi. En revanche, elle porte atteinte aux droits des salariés.

Le ministre du travail l'avait qualifiée de « loi de société ». La société, on l'a vu, n'en veut pas. Parce qu'elle ne veut pas de l'idéologie qui l'anime selon laquelle la déflation salariale et la fragilisation du statut des travailleurs seraient les conditions d'un bon fonctionnement de l'économie.

M. Jean-Claude Behu. Démago !

M. Martin Malvy. Nous avons, nous et ceux qui nous ont précédés, tant entendu le discours des théoriciens de la déréglementation et de l'économie libérale. C'est le même, quelle que soit l'époque, quelle que soit la situation internationale.

Alors, que vient faire cette loi, si ce n'est jeter la confusion ?

Les actes budgétaires ne cessent de contredire les discours du ministre du travail redécouvrant, par exemple, opportunément, tout l'intérêt des permanences d'accueil d'information et d'orientation et des missions locales.

Pis, les retards administratifs pris en certains domaines ont pénalisé les traitements de demande d'aide à la création d'entreprises.

C'est ainsi, mesdames, messieurs de la majorité, que l'INSEE, constatant le mois dernier que les créations d'entreprises étaient à leur plus bas niveau depuis six mois, en a conclu qu'il fallait en chercher la cause dans le fait que le Gouvernement n'avait toujours pas mis en place les nouvelles dispositions d'aide aux chômeurs créateurs d'entreprises. Il est là le bilan !

Le 28 septembre 1993, lors de la présentation de l'exception d'irrecevabilité soulevée par le groupe socialiste contre votre loi quinquennale, Laurent Fabius vous demandait d'accompagner le texte de la loi d'une étude précise de l'INSEE sur ses effets chiffrés prévisibles en matière d'emploi.

M. Louis Le Penec. C'est vrai !

M. Martin Malvy. Un peu légèrement, M. Giraud avait, devant la commission compétente, avancé le chiffre de 400 000 emplois nouveaux. Six mois plus tard, non seulement elle n'a permis la création d'aucun emploi, non seulement elle a mis la jeunesse dans la rue, mais ses effets - l'INSEE nous le dit - sont négatifs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Claude Bartolone. Ce n'est pas Verdun, c'est Waterloo !

M. Jean Auclair. C'est vous qui avez mis la jeunesse dans la rue !

M. Martin Malvy. Autant de raisons pour effacer purement et simplement cette loi et pour engager, avec l'ensemble des partenaires sociaux, avec les représentants du monde économique, dans le pays, et ici au Parlement, un vrai et vaste débat, dégagé des pesanteurs idéologiques et tourné vers l'avenir.

M. Jean-Louis Beaumont. Anarchistes !

M. Martin Malvy. Pesanteurs idéologiques, disais-je : nous en avons vu les dégâts avec l'éducation nationale. (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Bernard Crayon. Et vous êtes bien placés pour en parler !

M. Martin Malvy. Qu'elle ne soit plus la première priorité du Gouvernement ne nous a pas surpris. Mais qu'une loi scolaire ait été votée dans le plus grand mépris de la représentation nationale, en s'attaquant au principe même de la laïcité qui fonde notre République (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) ; qu'elle rassemble dans la rue près d'un million de personnes venues défendre le service public et laïque de l'éducation nationale, c'est là un dérapage qui, urticaire idéologique, aurait pu être évité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Christian Bataille. Bravo !

M. Hubert Basso. Rigolos !

M. Martin Malvy. En avril 1993, vous affirmiez, monsieur le Premier ministre, que l'effort serait partagé.

M. Henri Emmanuelli. Il a mal à son Falloux !

M. Martin Malvy. Il n'y a rien de plus dangereux pour la cohésion nationale que lorsque se développe dans la nation le sentiment que l'effort demandé n'est pas justement réparti. Ce sentiment d'inéquité ne peut qu'exacerber les tensions dans une société fragilisée par le chômage et, souvent, la détresse.

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. C'est pour ça que vous avez été évincés !

M. Hubert Basso. Douze ans de socialisme !

M. Jean-Claude Bahu. Et de Restos du cœur !

M. Martin Malvy. Comment ne pas voir que ce sentiment s'est forgé au fil des mois par le constat de l'alourdissement des prélèvements obligatoires qui pèsent sur les ménages...

M. Pierre Lellouche. Vous en êtes les champions !

M. Martin Malvy ... et, parallèlement, de l'augmentation des transferts effectués au bénéfice des entreprises, sans que à celles-ci ne soit demandé une quelconque contrepartie en termes de créations d'emplois.

Ce sentiment d'iniquité s'est nourri du sort différent qui fut réservé aux uns et aux autres.

M. Hubert Basso. Charlots !

M. Martin Malvy. Les citoyens les plus défavorisés, les plus modestes, les classes moyennes...

M. Hubert Basso. Les nouveaux pauvres socialistes !

M. Martin Malvy ... ont ressenti plus que d'autres les effets de la hausse de la CSG, des cotisations sociales, et des taxes sur l'essence, l'alourdissement des dépenses de santé, la diminution des prestations d'assurance vieillesse et des allocations familiales, le gel des aides au logement...

M. Hubert Basso. Ben voyons !

M. Pierre Lellouche. Pour payer quoi ? Votre héritage !

M. Martin Malvy ... et l'aggravation de la situation des handicapés, sans oublier la hausse des impôts locaux qui résultera des moindres dotations de l'Etat aux collectivités locales. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ils les ont ressentis d'autant plus durement et avec un sentiment d'injustice d'autant plus fort...

M. Pierre Lellouche. Que c'est vous qui l'avez fait !

M. Martin Malvy ... que, pour ceux qui ont le plus, l'allègement de l'impôt sur le revenu, les exonérations en nombre sur les placements boursiers ou immobiliers que vous avez décidés, ont entraîné d'importantes réductions d'impôt.

M. Yvon Jacob. Nous sommes en train de payer pour vous !

M. Martin Malvy. Faut-il vous convaincre ? Je ne prendrai qu'un exemple de cette injustice fiscale. Avec les mesures prises en 1993, un couple marié avec deux enfants...

Mme Catherine Nicolas. Ce n'est pas assez ! (*Rires.*)

M. Martin Malvy. Ne faites pas de l'humour sur le sujet !

M. Jean-Claude Bahu. Ayez au moins un peu de pudeur !

M. Martin Malvy. Un couple marié avec deux enfants, disais-je, madame le député - il y en a sans doute beaucoup dans votre circonscription - dont le revenu mensuel serait de 8 000 francs, par le jeu combiné de l'augmentation de la CSG et de la diminution de l'impôt sur le revenu, sera sur dix-huit mois pénalisé de 1 778 francs.

M. Michel Meylan. C'est faux ! Il ne sait pas compter !

M. Jean-Pierre Balligand. C'est pourtant ainsi !

M. Martin Malvy. Avec un revenu de 40 000 francs, c'est-à-dire cinq fois plus élevé, un même couple ayant deux enfants serait pénalisé de 1 689 francs. Moins que le premier ! Parce que le second, celui dont le revenu est de 40 000 francs par mois, paiera 7 253 francs d'impôt sur le revenu en moins, alors que le premier, qui ne gagne que 8 000 francs, honorera sa CSG sans compensation. Si vous trouvez que c'est là justice fiscale, dites-le !

L'effort n'est pas partagé. Les solidarités ont été rompues. On comprend ce qui vous a poussé à faire disparaître le CERC : il n'y aura plus, demain, de bilan sur les injustices ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Claude Bahu. Raisonnement bien laborieux !

M. Martin Malvy. Vous aviez, monsieur le Premier ministre, à la même date, vivement contesté les désignations du passé aux fonctions de responsabilité.

Entre le 2 avril 1993 et le 16 février 1994, vous avez procédé en Conseil des ministres à 248 nominations.

M. Bernard Carayon. Enfin !

M. Martin Malvy. Du 8 mai 1988 au 22 février 1989, c'est-à-dire dans un laps de temps identique, le gouvernement de l'époque, celui de M. Rocard succédant à M. Chirac, en avait effectué la moitié. (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Michel Maylan. Il s'est rattrapé ensuite !

M. Bernard Carayon. Nous, nous avions dix ans d'injustices à apurer !

M. Martin Malvy. Si je cite ces chiffres, c'est que, dernièrement encore, monsieur le Premier ministre, vous avez à ce sujet déclaré : « Laissons de côté les procès faits au nouveau gouvernement qui se serait livré à des nominations politiques. Si l'on se réfère à ceux qui l'ont précédé, la comparaison est à son avantage. »

Si je comprends bien, les uns - les premières - auraient été strictement politiques...

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. C'est vrai !

M. Martin Malvy. ... les autres, évidemment, ne l'auraient jamais été. Je me borne, sans commentaire, à constater l'inflation de 100 p. 100.

M. Pierre Lellouche. C'est pour cela que la télé est à vous ?

M. Martin Malvy. Plus inquiétante me paraît être la prise de contrôle de 20 p. 100 du marché boursier par des hommes dont on dit que beaucoup ne sont pas indifférents à Matignon.

M. Bernard Carayon. Si on parlait des délits d'initiés ?

M. Martin Malvy. Quant à l'audiovisuel (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre), il aurait fallu, être aveugle pour ne pas voir le grand ménage qu'on y a fait ! SFP, France-Télévision, RFO, bureaux régionaux de FR 3, Radio-France, rien n'y échappe, même pas Canal Plus, victime de son indépendance et de son succès. *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Plusieurs députés du groupe socialiste. Eh oui !

M. Pierre Lellouche. Bourges, Rousselet, même combat !

M. Martin Malvy. J'oubliais, monsieur le Premier ministre, que, pour ce dernier, vous l'aviez appris en lisant le journal. *(Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mais permettez-moi de vous dire que votre ministre de la communication ne peut pas en dire autant à propos de l'installation d'un de ses proches collaborateurs à la tête de la station qui couvre sa région...

M. Jean-Claude Bahu. Ça vaut mieux que Rousselet !

M. Martin Malvy. ... le département dont il est le président du conseil général et la ville dont il est le maire.

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est scandaleux !

M. Martin Malvy. La conséquence de ces changements, monsieur le Premier ministre, c'est le non-respect du pluralisme et des temps de parole accordés à l'opposition en règle générale.

M. Jean-Louis Coasduff. Qu'aviez-vous fait, vous ?

M. Martin Malvy. Bafouée la règle des trois tiers, qui date pourtant du début des années soixante-dix, remplacée par une nouvelle règle, sur certaines chaînes et certaines radios, la règle des trois quarts. Comprenez trois quarts pour le Gouvernement et sa majorité et un quart pour l'ensemble des oppositions !

M. Didier Boulaud. Et un quart pour le Ricard ! *(Sourires.)*

M. Martin Malvy. La démocratie, mesdames, messieurs les députés, c'est d'abord le respect du pluralisme. Et il est, monsieur le Premier ministre, de votre devoir, non pas d'user de votre autorité sur l'information, mais, si besoin est, d'imposer que les règles qui fondent le droit à l'expression soient honorées.

M. Pierre Lellouche. Comme pour Tapie par exemple ! On n'a vu que lui !

M. Martin Malvy. S'il n'en était pas ainsi, ce ne serait pas forcément à l'avantage des uns ou au détriment des autres ; ce serait au détriment de la démocratie et de l'idée qu'ensemble, je le suppose, nous devons en avoir.

M. Jean-Claude Bahu. Vous ne savez pas ce que c'est que la démocratie !

M. Martin Malvy. Finalement, mes chers collègues, 1993 aura été l'année des paradoxes.

M. Pierre Lellouche. Et surtout, l'année de votre départ !

M. Martin Malvy. Pour les commentateurs politico-médiatiques, ce fut, l'année Balladur.

Pour les Français, ce fut une année sombre.

Les reproches adressés à votre gouvernement, le soutien critique de certains membres de votre majorité, qui vous tacent et vous disent que vous ne réformez pas assez...

M. Henri Emmanuelli. M. Millon !

M. Martin Malvy. ... tout en se gardant bien de dire les réformes auxquelles ils pensent, tout cela fait que la seconde année de votre gouvernement ne s'annonce pas, c'est le moins que l'on puisse dire, sous les mêmes auspices que la première.

M. Jean-Yves Le Déaut. Heureusement qu'il a Sarkozy !

M. Martin Malvy. Cela ne conduira évidemment pas votre majorité à voter la censure.

M. Jean-Claude Bahu. Certainement pas !

M. Martin Malvy. Certains ont même cru voir dans cette censure, pour vous, une aubaine.

M. Bernard Pons. Eh oui !

M. Martin Malvy. ... et l'occasion de resserrer les liens de cette majorité autour du Gouvernement. Pour nous, c'est une autre démonstration. Cette politique que nous censurons, elle est bien la vôtre et celle de votre majorité.

M. Bernard Carayon. Vous, vous avez été censurés par le peuple français !

M. Martin Malvy. Les divisions, mes chers collègues, vous le savez mieux que moi, sont dans une autre perspective.

N'est-ce pas en pensant à celle-ci qu'à la question : « Les Français ont-ils le sentiment que la France va mieux depuis un an ? », le président du groupe RPR répondait ces jours derniers : « Non. Ils ont certes eu le sentiment que le pays était mieux gouverné mais les erreurs de parcours et les maladresses ont rapidement altéré cette impression. » *(« Bravo ! et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. »)*

Pour se redonner un semblant d'unité, et pour se conforter, votre majorité a depuis une semaine retrouvé un thème : c'est la faute des socialistes. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

De nombreux députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Eh oui !

M. Martin Malvy. Certains parlent même de 1981. C'est d'ailleurs ce que, sans doute, nous allons abondamment entendre maintenant.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Évidemment !

M. Martin Malvy. Cela n'abuse personne...

Permettez-moi, avant de conclure, de vous rappeler que, de l'avis de l'ensemble des experts économiques étrangers, la situation de la France était à la fin de 1992 l'une des meilleures en Europe *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. André Fenton. N'importe quoi !

M. Martin Malvy. ... pour profiter de la reprise internationale lorsque celle-ci se produirait.

Vous savez mieux que quiconque, monsieur le Premier ministre, que, si l'héritage avait été l'ombre seulement de ce que certains en ont dit, le franc n'aurait pu rester

stable, les taux d'intérêt n'auraient pu suivre ceux de l'Allemagne et les exportations de la France n'auraient pu atteindre l'an dernier le niveau qui a été le leur.

Il suffit d'ailleurs, mes chers collègues, de reprendre ce qu'écrivait le *New York Times* sur l'état de la France telle que l'avait laissée le gouvernement de Pierre Bérégovoy.

M. Pierre Lellouche. Il a écrit beaucoup de bêtises !

M. Martin Malvy. « Pierre Bérégovoy », écrivait-il, « mérite l'admiration pour avoir accompli quelque chose d'extraordinaire, renforcé, rouvert l'économie française au point que les comptes de la nation apparaissent en meilleure santé que ceux de l'Allemagne par exemple ».

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Et le chômage alors !

M. Martin Malvy. C'est l'OCDE qui, évoquant l'action des gouvernements précédents, soulignait « une performance exceptionnelle de la France ».

M. Hubert Bassot. Et le temps de parole ?

M. Martin Malvy. Je vous demande de ne pas oublier que c'est d'octobre 1992 à mars 1993 que la situation économique s'est partout dans le monde le plus dégradée et que l'environnement international a été le plus détestable.

M. Yvon Jacob. On le paie aujourd'hui !

M. le président. Il faudrait conclure, monsieur Malvy.

M. Martin Malvy. Je vais conclure, monsieur le président.

M. le président. Rapidement !

M. Martin Malvy. Votre gouvernement a bénéficié ensuite, monsieur le Premier ministre, d'un environnement meilleur.

M. Jean-Claude Bahu. Avec les dettes socialistes !

M. Martin Malvy. Ecoutez !

L'INSEE note ainsi que la conjoncture s'est progressivement éclaircie (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) à partir du second trimestre 1993, grâce à un environnement international moins défavorable : la reprise aux USA et l'assouplissement de la politique monétaire allemande.

La reprise de la croissance s'inscrit donc dans la logique des choses.

M. Yvon Jacob. Les choses se sont améliorées quand vous êtes partis !

M. Martin Malvy. Ce ne seront pas les 3 p. 100 que le programme de l'UPF annonçait pour la fin de l'année dernière ! Les instituts de prévision parlent de 1 à 1,5 p. 100.

M. le président. Il faudrait conclure, mon cher collègue. Vous avez dépassé largement votre temps de parole.

M. Jean-Louis Goasduff. Arrêtez-le !

M. Martin Malvy. Je conclus, monsieur le président. Les difficultés n'en demeureront pas moins. Nous sommes passés d'un temps à un autre.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Ça, c'est vrai !

M. Martin Malvy. La mondialisation de l'économie, les gains de productivité qui ne manqueront pas d'accompagner la reprise, pour ne citer que ces paramètres, interdisent d'imaginer que même une croissance plus forte conduirait au retour à l'emploi.

Il faut imaginer une société différente.

M. Pierre Lellouche. Nationalisons !

M. Martin Malvy. Nous devons trouver la méthode...

M. Jean-Claude Bahu. Ah non, pas la vôtre !

M. Martin Malvy. ... pour que les fonds consacrés à l'indemnisation du chômage soient davantage utilisés pour soutenir l'emploi : soutenir l'action des collectivités locales par le développement d'une économie de proximité ; mobiliser davantage l'épargne locale en direction de projets créateurs d'emplois,...

M. Jean-Claude Bahu. Vous, vous n'avez rien fait !

M. Martin Malvy. ... poursuivre sans la défigurer la réflexion sur les formations.

Et puis, nous devons rouvrir le débat sur la réduction du temps de travail, caricaturé au cours de la discussion sur la loi quinquennale, aller vers une société de pleine activité où travailler moins doit permettre à tous de travailler, mais aussi de vivre autrement.

Monsieur le Premier ministre, la société française est au bord de la rupture.

Ce que les Français souhaitent, c'est que le Gouvernement change de politique pour s'attaquer prioritairement au mal qui ronge notre société,...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Les socialistes !

M. Martin Malvy. ... le chômage.

Vous ne pouvez donner aux Français, comme seul espoir, le fait que la progression à venir du chômage soit moindre que la progression historique d'avril 1993 à avril 1994. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

C'est en pensant aux Français, aux plus modestes qui sont durement frappés, mais aussi aux autres, aux jeunes, aux classes moyennes, aux cadres...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Le temps de parole, monsieur le président !

M. Martin Malvy. ... à tous ceux que hante le spectre du chômage ...

M. Bernard Carayon. Ces Français-là, vous les avez volés pendant dix ans !

M. Martin Malvy. ... et que condamne souvent l'accroissement des inégalités, que nous demandons la censure de la politique gouvernementale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Claude Bahu. Dommage de ne pas y avoir pensé avant !

M. le président. La parole est à M. Alain Bocquet.

M. Alain Bocquet. Monsieur le Premier ministre, les députés communistes ont déposé une motion de censure pour condamner clairement votre politique, qui enfonce la France dans la crise, qui porte en elle toujours plus de chômage et de misère pour notre peuple et d'abandon de notre indépendance nationale.

M. Jean-Louis Goasduff. Ah, entendre ça, de la part des communistes !

M. Alain Bocquet. Au passage, il est significatif que vous refusiez toujours un véritable débat sur l'emploi et l'avenir de notre jeunesse.

La brutalité des mesures prises par votre gouvernement a pourtant mobilisé depuis le début de l'année une opposition grandissante. Ces millions de voix qui se sont

exprimées pour dire leur colère et leur espoir doivent être entendues. Lutter contre le chômage et assurer le plein emploi est bien la priorité absolue pour tous les Français, la question angoissante qui conditionne l'avenir de la jeunesse.

Monsieur le Premier ministre, en présentant votre programme devant l'Assemblée le 8 avril 1993, vous étiez quelque peu sûr de vous et un tantinet dominateur...

M. Hubert Bassot. Moins que Marchais !

M. Alain Bocquet. ... en annonçant votre objectif de procéder à des réformes permettant de construire un nouvel exemple français, pour que le chômage soit stabilisé à la fin de 1993 et qu'une décade puisse ensuite être amorcée.

On est évidemment très loin de cette prédiction. A quelle réalité sont confrontés les Françaises et les Français un an après votre retour au pouvoir ?

Avec le doublement de la CSG, l'augmentation de la cotisation chômage, des impôts indirects, la réduction des remboursements de l'assurance maladie, la hausse des tarifs publics, la politique d'austérité pèse très lourdement sur le pouvoir d'achat salarial, qui a régressé depuis un an.

Les impôts ont bien été allégés, mais pas pour les salariés ni pour les retraités.

Selon une étude très officielle publiée récemment dans la presse, le pouvoir d'achat des ouvriers, des employés et des fonctionnaires a baissé au cours de l'année écoulée.

En revanche, le patronat a reçu plus de 80 milliards au titre du prétendu remboursement de la TVA, d'exonérations de cotisations sociales, de réduction de taxe professionnelle. Pour quel résultat tangible ? Le nombre des demandeurs d'emploi s'est accru de 300 000 et 12 p. 100 des actifs sont sans travail.

Pour autant, notre critique n'est pas sans mémoire. C'est une financiarisation à outrance de l'économie depuis plus de dix ans qui a mis l'emploi au cœur de l'exclusion de masse.

M. Yvon Jacob. Vous étiez au pouvoir !

M. Alain Bocquet. Vous êtes mal informé ! Nous étions l'opposition de gauche ! *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie et du Centre.)*

M. Yvon Jacob. En 1984 ?

M. Alain Bocquet. Huit millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté, près de 40 p. 100 des ménages ont moins de 5 100 francs par mois pour se nourrir, se vêtir, se loger. La pauvreté s'aggrave : 400 000 personnes sont sans domicile fixe, 1 600 000 sont reconnues comme mal logées, 765 000 vivent du RMI.

Officiellement, plus de trois millions de personnes sont au chômage. Si on y ajoute les chômeurs radiés de l'ANPE, ceux qui ont des contrats précaires en tous genres, ce nombre s'élève à près de cinq millions, et 23 p. 100 des jeunes de moins de vingt-cinq ans sont privés de travail.

C'est dire qu'au stade actuel de la crise, dans une société disloquée, chaque mesure contre l'emploi ou le pouvoir d'achat ne s'additionne pas simplement aux précédentes. Elle accélère la précarité et l'exclusion, ce qui souligne, en particulier, le caractère inhumain des saisies et des expulsions.

Quelle est cette société proposée aux générations nouvelles ? Partout, le droit régresse. Avoir un toit n'est plus un droit, avoir un emploi stable pas davantage.

M. Jean-Louis Beaumont. C'est la société post-communiste !

M. Alain Bocquet. Un toit, un emploi, c'est pourtant une condition première de la dignité.

En même temps, la politique d'accompagnement du chômage entraîne des gaspillages prodigieux. On évalue le coût social du chômage à 400 milliards environ et même plus. Si l'on ajoute les fonds publics alloués aux entreprises qui ne servent pas à l'emploi mais entraînent des licenciements, le coût du chômage se monte au moins à 500 milliards, sans compter le massacre social que cela représente, avec son cortège de misère, de vies brisées, d'inquiétude et de désespoir.

Cet énorme gaspillage alimente en même temps le cercle vicieux des déficits publics.

Par ailleurs, la baisse de la consommation a aggravé la crise des débouchés qui, à son tour, accroît le chômage.

En 1993, le PIB a été négatif de trois quarts de point. L'argent n'a pas servi davantage à l'investissement, qui a régressé de 9 p. 100 en un an, mais à l'exportation de capitaux, à l'augmentation de la trésorerie des entreprises pour la spéculation boursière ou l'achat des sociétés privatisées. *(Exclamations sur les mêmes bancs.)*

M. Jean-Claude Bahu. Il en est encore à la lutte des classes !

M. Alain Bocquet. Les privatisations, cela existe toujours !

M. Jean-Claude Bahu. Le Mur est tombé !

M. Alain Bocquet. Les privatisations sont l'occasion d'une indécente braderie du patrimoine national : certaines sociétés comme la BNP ont présenté un bilan artificiellement négatif pour pouvoir baisser le prix d'émission de l'action. En sous-estimant volontairement la valeur d'Elf, de la BNP et de Rhône-Poulenc, l'Etat a déjà perdu autant que rapporte l'impôt sur la fortune en un an.

L'obsession de la compétitivité et des coûts salariaux n'explique pas tout, puisque le coût horaire moyen en France reste inférieur de 25 p. 100 à ce qu'il est en Allemagne.

Il faut dire la vérité sur le coût du travail en France. La fiscalité n'écrase pas l'emploi et l'investissement. En dix ans, le taux de l'impôt sur le bénéfice des sociétés est passé de 50 p. 100 à 33,3 p. 100, soit moins qu'aux Etats-Unis. La faiblesse du taux d'inflation ne traduit pas une saine gestion des prix, mais le choix de la désinflation dite compétitive en pesant sur les salaires, la consommation populaire et les dépenses publiques utiles.

On comprend que, dans une brochure, le ministère de l'économie fasse de la « pub » en direction des investissements étrangers, en faisant miroiter le taux de rendement sur les marchés financiers, le prix de l'énergie électrique le plus faible pour l'industrie et l'écrasement des coûts salariaux français, les plus bas d'Europe.

Cette politique est totalement encadrée par Maastricht et le GATT. Le statut d'indépendance de la Banque de France n'a fait qu'aggraver la dépendance à l'égard de la Bundesbank, au détriment des salariés français, mais aussi du rôle traditionnel de la France en Afrique, avec les drames que peut entraîner par exemple une augmentation de 50 p. 100 du prix des vaccins.

La contrepartie de taux d'intérêt trop élevés, c'est l'austérité des finances publiques, la réduction des dépenses budgétaires et sociales utiles, comme pour le logement qui est en crise profonde, donc un cercle vicieux privilégiant la loi du marché financier par rapport à l'emploi et

aux salaires. Le scandale du Crédit lyonnais (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) est une conséquence des choix actuels, qui doivent être inversés avec une réorientation de l'argent et du crédit vers le travail et la production. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Ça c'est vrai!

M. Jean-Claude Gayssot. Nous, nous avons les mains propres!

M. Alain Bocquet. En effet, car nous, nous n'avons rien à voir avec le Crédit lyonnais, bien sûr!

Nous ne sommes pas les seuls à dénoncer une telle inefficacité. Pour ma part, Maurice Allais dénonce le fait d'enserrer aujourd'hui tous les États dans le cadre d'un libre échange universel décidé *a priori* et considéré comme un dogme le directeur de la Caisse des dépôts et consignations rappelle le niveau historique du taux d'autofinancement des entreprises, 125 p. 100, il a reconnu aussi que les aides accordées depuis un an n'avaient servi ni à l'emploi ni à l'investissement.

Les députés communistes avaient dénoncé dans le débat le recul de civilisation que marquait la loi quinquennale adoptée le 20 décembre 1993...

M. Jean-Claude Gayssot. M. Giraud est parti!

Mme Muguette Jacquaint. Il a disparu?

M. Alain Bocquet. ... qui permer, avec l'annualisation du temps de travail, si le patron le souhaite, de supprimer heures supplémentaires et congés payés.

Avec le contrat d'insertion professionnelle que le Gouvernement voulait leur imposer, des centaines de milliers de jeunes auraient été payés jusqu'à vingt-cinq ans au-dessous du minimum légal.

Mme Catharine Nicolas. Et les TUC?

Mme Muguette Jacquaint. Nous avons protesté contre les TUC, madame!

M. Alain Bocquet. Cette mesure a cristallisé la protestation de la jeunesse et des parents qui n'acceptent pas que l'avenir de leurs enfants soit sacrifié, eux qui, pour la plupart, se sont saignés aux quatre veines pour que leurs fils ou leurs filles poursuivent des études pour s'en sortir, et qui constatent amèrement qu'ils ne vont pas s'en sortir en dépit de leurs diplômes.

Le mouvement n'a d'ailleurs cessé de gagner en ampleur, rémoignant de la lucidité des jeunes qui refusaient que leur embauche au rabais ne serve de prétexte au licenciement de leurs aînés. On se souvient de ces pancartes dans les manifestations!...

M. Jean-Claude Bahu. De la CGT!

M. Alain Bocquet. ... « Papa, j'ai trouvé un emploi, le tien! ».

Ce mouvement a pris une dimension unitaire et a conduit votre gouvernement à supprimer le fameux CIP, mais la prime à l'embauche ne résoudra évidemment pas le problème du travail des jeunes.

D'autant que, dès cette session, vous entendez amplifier les attaques contre l'emploi et les droits sociaux en accélérant une véritable fuite en avant vers la déréglementation ultra-libérale exigée par le marché unique, contre lequel seuls les communistes avaient voté, et par le traité de Maastricht.

Je pense en particulier à la sécurité sociale. Plusieurs députés de la majorité viennent de lever le voile sur le grave danger qui pèse, au nom de Maastricht, sur cet

acquis précieux de notre mouvement ouvrier et démocratique. Leur proposition de loi tend, ni plus ni moins, selon son intitulé, « à zéroger le monopole de la sécurité sociale et à encourager la participation personnelle des Français à la gestion de leur assurance maladie ». Tour un programme! Le Gouvernement envisage-t-il de l'inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale?

D'autres projets s'inscrivent contre l'emploi, en particulier la déréglementation des services publics - Air France, la SNCF, la RATP, EDF-GDF - ou encore l'ambition de faire éclairer la Caisse des dépôts et consignations, ce qui entraînera des difficultés accrues pour le logement social et les communes, et donc pour l'emploi.

Par ailleurs, la préparation de la loi sur l'aménagement du territoire donne lieu à de nombreux déplacements médiatisés du Gouvernement, sans pouvoir masquer combien le marché unique européen et la politique de délocalisation sont antinomiques de tout aménagement équilibré.

Derrière une prétendue reconquête territoriale sont toujours à l'ordre du jour l'allègement des charges patronales ainsi que la suppression de la taxe professionnelle et du versement des entreprises pour les transports urbains.

Le CNPF a, si l'on peut dire, vendu la mèche en se faisant le promoteur d'un SMIC régionalisé. La formule d'une société à deux vitesses en devient dépassée. On évoquait naguère le modèle suédois ou le modèle japonais. On parlerait sûrement du modèle français si le patronat imposait vingt-deux SMIC au lieu d'un seul. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Et le modèle russe?

M. Jean-Claude Bahu. Parlez-nous un peu de l'Union soviétique et du communisme! (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

Mme Muguette Jacquaint. Vous franchissez les frontières chaque fois que ça vous arrange! Restez en France!

M. Alain Bocquet. Si on veut vraiment aménager le territoire, ne faudrait-il pas au contraire redonner en priorité des marges d'autofinancement aux collectivités locales de métropole et d'outre-mer et aux services publics?

Le projet sur la famille lui-même ne va-t-il pas se traduire pour les femmes par une précarisation accrue? En assimilant la fonction parentale à un travail salarié, en regroupant un certain nombre de prestations, dont le financement serait de plus en plus assuré par la fiscalité, l'objectif n'est-il pas, à terme, la disparition de la branche famille tout en culpabilisant les femmes qui travaillent?

Dans le même temps, les dépenses de surarmement de la loi de programmation militaire continueraient à progresser plus que dans les autres pays. Elles augmenteraient de 5 p. 100, soit plus que l'ensemble des dépenses de l'État, c'est-à-dire au prix d'une compression des dépenses civiles utiles pour l'éducation, la santé et la recherche.

Enfin, le cycle de l'Uruguay du GATT va encore aggraver les difficultés économiques de la France. La clause sociale qui serait introduite dans le texte qui va être signé à Marrakech constitue plus un vœu qu'une disposition concrète de lutte réelle contre le dumping social.

Des destructions massives d'emplois sont programmées, on le sait, dans l'agriculture et l'industrie, notamment dans l'aéronautique, le textile et la sidérurgie. Cet accord, en cours de signature, est contraire aux intérêts de la France comme au principe d'égalité. N'est-il pas inad-

missible que les Etats-Unis puissent à tout moment brandir, de manière unilatérale, l'arme de rétorsion commerciale de la section 301 ?

Une tout autre organisation du commerce mondial serait nécessaire, liant l'emploi au codéveloppement des peuples et refusant le dumping social.

Le GATT se révèle source de multiples contradictions. En effet, qu'est-ce qu'une Communauté européenne où les préférences communautaires n'existent pas ? Contradiction entre la domination monétaire allemande et la création d'emplois en France, contradiction entre les multinationales françaises et l'ensemble des PME-PMI, totalement sacrifiées.

On en revient toujours à l'emploi et à la loi quinquennale du 20 décembre 1993. Déréglementer le travail pour rester prétendument compétitif est un contresens économique, puisque le libre échange, avec les délocalisations et l'exportation des capitaux, fait de l'inégal développement une loi économique au regard de laquelle l'Europe n'est en rien protégée.

Loi quinquennale, Maastricht et GATT : même logique, même impasse.

A votre politique s'opposent heureusement des luttes significatives qui ont fait la preuve de leur efficacité et de leur responsabilité. Chacune fait émerger de grands problèmes de société, qu'il s'agisse du grand rassemblement pour l'enseignement public, des actions des salariés des transports et des marins pêcheurs, du succès des manifestations du 12 mars à l'initiative de la CGT et du 17 mars avec l'ensemble des organisations syndicales, ou encore de celle, victorieuse, contre le SMIC jeunes.

Monsieur le Premier ministre, les députés communistes ont déposé une motion de censure parce qu'il y a urgence. Urgence d'abroger la loi quinquennale dite « pour l'emploi » et d'engager une politique alternative en luttant à la fois contre la déflation salariale et l'inflation financière. Il ne peut y avoir de progrès économique harmonieux sans progrès social.

M. Jean-Claude Gayssot. Très bien !

M. Alain Bocquet. La priorité absolue, c'est bien l'emploi. Mais il y a des blocages dans la société, un conservatisme qui sclérose les structures économiques en raison de l'emprise tentaculaire du profit sur l'économie et des corporatismes financiers que favorise la fuite en avant dans l'Europe supranationale.

La lutte contre le chômage doit être la priorité des priorités. Ce n'est pas vrai que tout a été essayé. L'emploi doit cesser d'être considéré comme une charge. C'est au contraire une ressource, la base même de la création de toute richesse.

De bons salaires, une protection sociale de haut niveau reconnue comme un atout pour le pays, le relèvement des dépenses publiques pour l'école, la formation et la santé, et la création massive d'emplois efficaces - c'est-à-dire créateurs de richesses, de services utiles pour la population - voilà le moyen de relancer la consommation, donc les débouchés et, par conséquent, de parvenir à la pleine utilisation de nos capacités de production et à leur développement.

Produire et créer français, ce n'est pas le repli sur soi, quand plus de 50 p. 100 des produits vendus par la grande distribution proviennent de l'étranger. C'est, au contraire, le moyen de permettre à notre pays de mieux répondre aux besoins de la population, d'être moins vulnérable à la guerre économique et plus à même de développer avec les pays du monde entier des coopérations mutuellement avantageuses.

Cela nécessite de sortir de la logique libérale imposée par Maastricht en combattant les spéculations financières et en contrôlant la circulation des capitaux pour financer une nouvelle croissance fondée sur l'emploi.

Cette création massive d'emplois implique l'engagement de l'Etat qui, avec le secteur public et nationalisé, a les moyens de conduire les groupes industriels et les services à cesser de pratiquer les délocalisations ainsi que les investissements systématiques à l'étranger au détriment du potentiel productif national, et à rechercher les coopérations entre eux et avec les PME-PMI pour reconstituer des filières nationales dans les secteurs d'activité décisifs.

Des mesures urgentes s'imposent, qu'il s'agisse de la suspension des licenciements économiques, de la revalorisation du SMIC, qui doit être égal pour tous, ou de la semaine de trente-cinq heures sans réduction de salaire avec 10 p. 100 du temps de travail pour la formation.

Nous sommes particulièrement préoccupés par la transparence et le contrôle des fonds publics pour l'emploi et la formation. Si l'on ajoute aux crédits régulièrement attribués à ce titre les aides accordées au patronat depuis un an, ce sont environ 330 milliards qui sont en jeu. Accepteriez-vous, monsieur le Premier ministre, qu'une commission d'enquête fasse, en toute objectivité, le bilan de l'utilisation de ces fonds ?

M. Jean Tardito. Il s'y refuse !

M. Alain Bocquet. Un collectif budgétaire est également nécessaire, alimenté par la réduction des avantages fiscaux aux revenus financiers et à l'exportation de capitaux ainsi que par un emprunt sur les banques. L'argent d'une autre politique existe : outre les profits - 1 300 milliards en 1992 - il convient de rappeler que 1 p. 100 des Français les plus riches détiennent environ 20 p. 100 du patrimoine, que les 10 p. 100 les plus riches possèdent la moitié de la richesse nationale et que les 90 p. 100 restants se partagent l'autre moitié.

Ces prélèvements fiscaux doivent aller à la satisfaction des besoins prioritaires concernant l'école de la République, la santé, le logement social, la lutte contre la pauvreté, les transports et la ville.

Enfin, il faut donner aux jeunes des droits nouveaux, les véritables moyens de leur formation à l'école et à l'université, avec l'accès aux métiers et à l'emploi.

A-t-on déjà vu une société progresser sans investir dans les forces vives, dans les forces d'avenir que constitue sa jeunesse ?

Telles sont les préoccupations de l'immense majorité des salariés et de leurs familles.

Elles ont conduit les députés communistes à déposer une motion de censure. C'est parce que se pose avec force la question non de l'alternance mais d'une véritable politique alternative que les communistes viennent de proposer un pacte unitaire pour le progrès entre les citoyens eux-mêmes et entre les citoyens et les forces progressistes.

Nous avons à cœur de rassembler largement, sans exclusive, afin d'inverser les choix actuels et d'élaborer des orientations et des mesures concrètes pour une politique radicalement nouvelle donnant la priorité absolue à l'emploi et à la prospérité de la nation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. André Fanton.

M. André Fanton. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, M. Bocquet vient de nous dire que le groupe communiste avait

déposé une motion de censure mais j'ai eu l'impression qu'il s'agissait de la même que celle défendue par M. Malvy ! (Sourires.)

M. Alain Bocquet. Pour des raisons réglementaires !

M. André Fanton. Cette similitude est tout à fait symbolique ! L'union de la gauche est de retour ! (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

M. Alain Bocquet. Sur des bases nouvelles !

M. André Fanton. Nous avons l'impression de nous retrouver quinze ans en arrière, lorsque M. Marchais, M. Mitterrand et M. Fabre dirigeaient l'opposition.

M. Jean-Claude Bahu. Nous avons vu le résultat !

M. André Fanton. Mais les temps ont changé ! (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Augustin Bonrepaux. En particulier depuis un an !

M. André Fanton. Surtout, les signataires de la motion de censure qui nous est soumise ont occupé le pouvoir pendant une douzaine d'années.

M. Alain Bocquet. Pas nous !

M. Augustin Bonrepaux. Dix ans !

M. Jean-Claude Bahu. Dix ans de trop !

M. André Fanton. Qui pourrait croire, en lisant le texte de cette motion, que dix-huit de ses signataires ont été ministres ou secrétaires d'Etat des gouvernements qui ont dirigé la France depuis 1981 ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Alain Bocquet. Pas nous !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Bis !

M. André Fanton. « Pas nous ! », monsieur Bocquet ? Parce que les ministres communistes ne sont plus députés, mais vous avez eu quatre ministres ! (Applaudissement sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Alain Bocquet. Pas longtemps !

Mme Janine Jambu. Ne mélangez pas tout !

M. André Fanton. Le moins que l'on puisse dire c'est que les signataires de la motion de censure n'ont guère assimilé la « culture de gouvernement » dont ils se sont si souvent targués...

M. Augustin Bonrepaux. Parlez-nous donc plutôt de ce que vous faites !

M. André Fanton. ... et qu'ils n'ont pas davantage acquis le sens des responsabilités.

En revanche, leur capacité à oublier tout ce qui les gêne reste parfaitement intacte. Ont-ils vraiment perdu la mémoire ou ont-ils simplement renoncé à la moindre pudeur ?

M. Jean Ueberschlag. Les deux !

M. André Fanton. L'énumération des griefs qui sont contenus dans cette motion de censure pourrait en effet être exactement appliquée au bilan de leur action pendant douze ans. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Rien n'y manque : le chômage qui s'accroît, la protection sociale menacée, les déficits publics qui s'aggravent, la fiscalité qui augmente, l'école en péril.

Comment les signataires de la motion osent-ils reprocher au Gouvernement « de n'avoir maîtrisé en rien les déficits publics »...

Mme Janine Jambu. Eh oui !

M. André Fanton. ... alors que le dernier gouvernement socialiste, que M. Malvy connaît bien puisqu'il était à l'époque responsable du budget, a fait voter un projet de loi de finances pour 1993 dont le déficit était de 165 milliards, mais qui, après son départ, s'est transformé en un déficit réel de 315 milliards, soit plus du double ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Comment les signataires de la motion peuvent-ils reprocher au Gouvernement d'avoir aggravé les déficits « en augmentant la dette de façon fulgurante » alors que, de 1981 à 1993, sous les gouvernements socialistes, la dette publique est passée de 500 milliards à 2 420 milliards de francs (« Hou ! ») et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Augustin Bonrepaux. Parlez-nous plutôt de ce que vous faites, vous !

M. André Fanton. Quand la motion de censure parle d'une « entreprise de dévalorisation systématique des diplômes qui n'a abouti qu'à désespérer un peu plus la jeunesse de notre pays », les excellences qui ont signé ce texte admettront-elles que cette jeunesse désespérée, c'est celle qu'on a appelée naguère « la génération Mitterrand » ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Car celles et ceux qui ont dix-huit ans aujourd'hui n'ont jamais connu d'autre système que le système scolaire que vous avez mis en place mesdames, messieurs, et qui, en refusant de reconnaître les particularités des enfants et en nivelant l'enseignement par le bas, a réussi à faire que, chaque année, 120 000 enfants sortent de l'école sans diplôme ni qualification et que 60 p. 100 des étudiants entrés dans l'enseignement supérieur le quittent dès la deuxième année sans avoir de diplôme. (« Hou ! ») et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Comment osez-vous parler de « menaces contre la protection sociale » quand on sait que le Gouvernement a trouvé en arrivant un déficit de 100 milliards pour la sécurité sociale et un déficit de 36 milliards pour l'assurance-chômage ?

Comment, enfin, avoir le front de reprocher au Gouvernement d'aggraver le déficit « en bradant le patrimoine public par les privatisations » (Exclamation dans les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste)...

M. Augustin Bonrepaux. C'est pourtant vrai !

M. Didier Boulcud. Vous vendez les bijoux de famille !

M. André Fanton. ... au moment où l'Etat, c'est-à-dire les contribuables, va devoir verser 20 milliards à Air France pour sauver la compagnie d'une gestion désastreuse susceptible d'entraîner sa faillite et sa disparition...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Attali !

M. André Fanton. ... et au moment où vous allez être, monsieur le Premier ministre, obligé de verser 7 milliards de francs au Crédit Lyonnais (« Hou ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre)...

M. Michel Berson. C'est la faute à Lévêque !

M. André Fanton. ... pour réparer les conséquences de politiques aventureuses et souvent partisans menées sous l'impulsion du pouvoir socialiste. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Didier Boulaud. C'est la méthode Coué !

M. André Fanton. Savez-vous que les vingt milliards de franc destinés à Air France représentent à peu près le montant des ressources envisagées pour la privatisation de l'UAP et que les sept milliards destinés au Crédit Lyonnais correspondent à la moitié de la privatisation de Rhône-Poulenc ?

Si vous n'aviez pas laissé les entreprises publiques dans cet état, croyez-vous que nous serions obligés de les renflouer ? (« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Comment osez-vous parler de « bradage » du patrimoine public, dès lors que 2 800 000 Français ont acquis des actions de la BNP et plus de 3 millions des actions d'Elf.

M. Didier Boulaud. A quel prix ?

M. Augustin Bonrepaux. Ce fut un réel bradage !

M. André Fanton. Les socialistes et les communistes tolèrent sans broncher qu'une entreprise publique puisse accumuler les échecs et les déficits...

M. Alain Bocquet. C'est faux !

M. André Fanton. ... mais ils n'acceptent pas que les Français puissent en devenir propriétaires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Enfin, la motion de censure atteint des sommets lorsqu'elle nous fait connaître qu'après avoir réussi en douze ans à faire passer le nombre des chômeurs de 1,5 million à 3 millions, ses signataires ont enfin une politique à proposer à la France ! (*Rires sur les mêmes bancs.*)

M. Michel Bouvard. Quel scoop !

M. André Fanton. Il s'agit, disent-ils, d'une « politique radicalement nouvelle centrée sur la création d'emplois stables ». (*Nouveaux rires et exclamations sur divers bancs.*) Que ne l'ont-ils dit à la France plus tôt !

M. Gérard Jeffray. Quels farceurs !

M. Augustin Bonrepaux. C'est mieux que le plan quinquennal !

M. André Fanton. A moins qu'il ne s'agisse d'un clin d'œil à M. Tapie, le nouveau pape du radicalisme de gauche, qui vient d'affirmer qu'une loi devrait déclarer le chômage illégal. (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Nous savons tous que M. Tapie a appris à connaître tous les secrets du droit français.

M. Jean-Louis Gauduff. Mellick aussi !

M. André Fanton. Il sait donc aujourd'hui que la loi n'est pas rétroactive. Cela lui évitera d'être poursuivi pour avoir, à lui tout seul, créé 4 800 chômeurs ! (*Applaudissements*

ments sur les bancs du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Ainsi, celles et ceux, qui au fil des années ont laissé se dégrader l'image et le rôle de la France dans le monde, qui ont peu à peu renoncé à faire de notre pays une puissance industrielle et compétitive...

M. Alain Bocquet. Avec le GATT !

M. André Fanton. ... qui ont désespéré nos concitoyens en remplaçant l'ambition collective par l'assistance généralisée,...

M. Didier Migaud. Parlez plutôt de ce que vous faites !

M. André Fanton. ... qui ont, enfin et peut-être surtout, porté atteinte au moral des Français, veulent aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, vous censurer.

M. Didier Migaud. Parlez-nous de ce que vous avez fait depuis un an !

M. André Fanton. Cette démarche doit être au contraire, pour votre gouvernement et pour la majorité, un encouragement à poursuivre l'action que nous avons, ensemble, commencé à entreprendre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Alain Bocquet. Tous n'applaudissent pas ?

M. André Fanton. Cette action, nous le savons tous, n'est pas facile à mener.

Le bilan que je rappelais tout à l'heure en est une preuve supplémentaire. Vous en connaissez mieux que quiconque les difficultés. Mais peut-être n'est-il pas inutile d'en rappeler quelques-unes.

La première concerne la position de la France dans le monde. Celle-ci était, il y a un an, bien détériorée. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Berson. N'importe quoi !

M. André Fanton. Il vous a fallu, monsieur le Premier ministre, redonner force et crédibilité à notre pays en Europe et dans le monde.

M. Didier Boulaud. En Arabie ?

M. Didier Migaud. Quel mariage !

M. André Fanton. Nous avons apprécié, nous avons soutenu et nous approuvons - il semble même que l'opposition ne la désapprouve pas très bruyamment - l'action qui a été la vôtre, notamment celle de notre diplomatie. Grâce à l'effort de votre gouvernement, la voix de la France est à nouveau entendue.

M. Didier Boulaud et plusieurs députés du groupe socialiste. A Pékin !

M. André Fanton. Dans le domaine si important de la politique européenne, vous avez su rappeler que les intérêts de la France ne sauraient être dilués dans on ne sait quel magma technocratique...

M. Michel Bouvard. Très bien !

M. André Fanton. ... et que la volonté de notre pays de participer à la construction européenne ne saurait être interprétée comme un abandon de nos ambitions propres et de la défense de nos intérêts nationaux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Nous sommes partisans de construire l'Europe, mais nous ne saurions renoncer à la grandeur et à l'indépendance de la France. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Sachez-le, monsieur le Premier ministre : nous serons à vos côtés pour mener une telle politique.

De même, les efforts couronnés de succès que vous avez déployés pour sortir dans des conditions honorables du piège de la négociation du GATT, si mal engagée,...

M. Alain Bocquet. On en reparlera !

M. André Fanton. ... ont fait l'objet d'une approbation générale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.* - *Rires sur les bancs du groupe communiste.*)

Mais la politique du Gouvernement est également commandée par les conditions institutionnelles de son action. Nos institutions reposent en effet sur une double légitimité : celle du Président de la République et celle de l'Assemblée nationale. Cette légitimité repose sur l'élection au suffrage universel, elle est donc, pour les deux, de même nature et de même niveau. Le Gouvernement, nommé par le Président de la République, est issu de la majorité désignée par le peuple français. Il doit donc composer avec cette double légitimité.

Votre mérite n'en est donc que plus grand d'avoir su donner une impulsion nouvelle à la politique de la France. Il l'est d'autant plus que vous avez trouvé en arrivant des structures et des hommes que vous n'aviez pas nécessairement choisis.

Il y a douze ans, l'un des signataires de la motion de censure d'aujourd'hui, s'adressant au gouvernement d'alors, avait proclamé : « Il ne faut pas dire "des têtes vont tomber", mais il faut dire lesquelles et le dire rapidement. » (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Didier Boulaud. Vous et vos amis êtes des experts !

M. André Fanton. Un tel langage n'est pas le nôtre, monsieur le Premier ministre. Nous savons en effet que la plupart de ceux qui servent l'Etat ont une trop haute idée de leur mission pour ne pas l'accomplir avec conscience. Mais il peut arriver que certains, par idéologie, que d'autres, par difficulté de s'adapter à une société qui a évolué, ou que d'autres encore par manque de contact avec les réalités du terrain, ne soient pas les meilleurs relais de votre politique. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Berson. Faux derche !

M. André Fanton. Quelles que soient leurs qualités intellectuelles, et elles sont souvent éminentes, ils ne sauraient imposer leurs vues dès lors qu'une volonté politique s'exprime clairement.

S'il en était besoin, cela constituerait pour vous, monsieur le Premier ministre, une raison supplémentaire de gouverner avec votre majorité.

Ce matin, inaugurant l'exposition consacrée à Georges Pompidou, le président de notre assemblée rappelait un propos que celui-ci avait tenu en octobre 1971 et que je voudrais ici reprendre.

Répondant au toast qui lui était porté par le président de l'Assemblée nationale d'alors, Achille Peretti, M. Pompidou déclarait : « Le travail de l'Assemblée prendra d'autant plus son sens et sa portée que le Gouvernement entretiendra avec elle un contact permanent et l'associera largement à la conduite de sa politique. J'évoquai la tentation qui pourrait elle aussi se révéler dangereuse, à laquelle je suis particulièrement sensible, peut-être parce que ma carrière politique n'a pas eu un déroulement classique, je veux dire la tentation du gouvernement de s'enfermer sur lui-même et de décider de tout par lui-même. »

Intellectuellement et politiquement, monsieur le Premier ministre, vous trouverez toujours votre majorité à vos côtés pour aller de l'avant. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Certes, il peut arriver que l'originalité de la pensée, le non-conformisme d'idées nouvelles, le caractère dérangeant de telle ou telle démarche choquent, ici ou là, les esprits les plus traditionnels. Sachez, monsieur le Premier ministre, qu'il s'agit pour chacune et chacun d'entre nous, à sa manière, qui peut ne pas être forcément orthodoxe, d'être ainsi fidèle aux engagements qu'ensemble nous avons pris devant les Français l'année dernière.

Mais au-delà des problèmes internationaux et institutionnels, nous savons qu'un des obstacles les plus difficiles à franchir aujourd'hui, pour tout gouvernement, est celui de l'état de notre société.

Le pouvoir socialiste a commis des erreurs.

M. Didier Boulaud. Vous aussi !

M. André Fanton. Qui n'en commet pas ? Il a accumulé les échecs, plus que quiconque.

M. Jean-Louis Idiart. Tiens donc !

M. André Fanton. Mais si les Français l'ont condamné il y a un an, c'est d'abord et avant tout pour avoir en quelque sorte porté atteinte à leur moral. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.* - *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Par son comportement dans beaucoup de domaines, par l'idée d'impunité qui avait fini par le convaincre que tout lui était permis, le pouvoir socialiste a mis en cause les références qui doivent servir de points de repère dans un monde devenu si instable.

Mme Françoise Hostalier. Absolument !

M. André Fanton. Rien à cet égard n'a été plus nocif pour le moral de la nation que cette phrase inlassablement déclinée : « Responsable mais pas coupable. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Comment alors s'étonner des difficultés que rencontre tout gouvernement pour dialoguer aujourd'hui avec des corps intermédiaires qui, trop souvent, semblent avoir fait leur cette détestable formule ?

Un exemple éclatant vient de nous en être fourni cette semaine même. Le président d'Air France propose un plan de restructuration. Huit des quatorze organisations syndicales de la compagnie le refusent. Mais, consultés par voie de référendum, 82 p. 100 des salariés l'acceptent.

M. Alain Bocquet. Avec un chantage ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. André Fanton. Vous faites peu de cas du libre arbitre des salariés, monsieur Bocquet !

M. Jean-Louis Gosduff. M. Bocquet est un manipulateur ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Alain Marsaud. Il préfère le centralisme démocratique !

M. André Fanton. Certaines organisations, qui avaient refusé publiquement ce plan, encourageaient, en sous-main, leurs adhérents à l'accepter.

De même, que dire d'organisations syndicales ou patronales qui, consultées sur tel ou tel projet par le Gouvernement, prennent des positions d'approbation ou gardent un silence prudent pour, quelques semaines plus tard, suivre des troupes qu'elles avaient pour mission de représenter ?

Nous n'avons d'ailleurs pas à nous réjouir, ni les uns ni les autres, de cet affaiblissement d'organisations qui devraient être des interlocuteurs responsables. Aujourd'hui, il faut bien l'admettre, trouver de tels interlocuteurs dans le monde des salariés, de l'entreprise, des étudiants ou de la jeunesse est difficile.

M. Alain Bocquet. Evidemment on licencie les syndicalistes !

M. André Fanton. Monsieur le Premier ministre, nous avons été désignés il y a un an pour mettre en œuvre une politique de réforme dont vous avez parfaitement défini les grandes lignes. Nous souhaitons que vous la poursuiviez.

Mais les réformes, dès lors qu'elles remettent en cause de vieilles habitudes ou des structures traditionnelles, ne peuvent aboutir sans un vaste débat national. Celui-ci doit dépasser les limites étroites des institutions traditionnelles, même et y compris celles du Parlement car elles concernent l'ensemble du peuple français. A cet égard, le débat sur l'aménagement du territoire que vous avez entrepris de mener avec le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, me paraît exemplaire.

Permettez-moi de souhaiter un tel débat sur un sujet tout aussi essentiel pour l'avenir de la France car il commande largement la solution de nombreux problèmes de l'emploi qui se posent aux jeunes de notre pays : je veux parler de l'éducation et de la formation. Un tel débat, c'est vrai, ne saurait trouver de conclusion dans les mois qui viennent car, pour aboutir à de réels résultats, il faudra - c'est ma conviction - consulter directement le peuple français par la voie du référendum, faute de quoi on risque de s'enliser dans l'océan des conservatismes, qui sont si puissants dans ce domaine et qui empêchent toute avancée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Monsieur le Premier ministre, vous le voyez, notre ambition est grande car elle est au service de la nation. J'ai souligné les difficultés que vous rencontrez. Certaines sont conjoncturelles, d'autres plus permanentes. Les premières disparaîtront dès lors que les Français auront choisi leur avenir. Ce sera l'objet du grand débat de l'année prochaine. Les autres devront peu à peu être résolues par l'action de chaque jour.

Nous souhaitons, Monsieur le Premier ministre, vous aider à affronter ces difficultés. Pour cela, il faut que se renforce le dialogue singulier entre le Gouvernement et sa majorité. Nous sommes convaincus que vous y êtes prêt. Sachez que nous sommes à votre disposition. (*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Didier Boulaud. Fanton à Matignon ! (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. Hervé Novelli.

M. Hervé Novelli. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, « notre priorité, c'est l'emploi » : ce mot du candidat socialiste à l'élection présidentielle de 1981, ce mot

de l'actuel Président résonne encore aujourd'hui fortement à nos oreilles dans ce débat sur la motion de censure déposée par le groupe socialiste.

M. Didier Boulaud. Heureusement que nous existons ! (*Rires.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie !

M. Hervé Novelli. Ce mot a au moins le mérite de mettre l'emploi au cœur de notre débat. Et c'est vrai que l'emploi est aujourd'hui le principal enjeu de nos concitoyens, et le chômage le principal facteur de désintégration de notre société. Personne n'est à l'abri : sont menacés les régions riches comme les régions pauvres, les diplômés comme les non-diplômés, les jeunes comme les moins jeunes, les cadres comme ceux qui ne le sont pas.

Monsieur le ministre du travail, ainsi que je le demandais déjà lors de la discussion sur la loi quinquennale, qui résistera demain à cette double société : la société des nantis, ces nantis de l'emploi qui paieront toujours plus pour financer sans y arriver jamais la société des exclus, ceux qui restent sur le bord de la route et qui bientôt ne se contenteront plus de la passivité et de l'apathie ?

Il fallait donc agir, et c'est ce que vous avez fait. Mais le mot de l'ancien candidat socialiste à l'élection présidentielle résonne aussi à nos oreilles comme la marque patente de l'échec de ceux qui prétendent aujourd'hui, sans espoir et avec quelque impudence, censurer le Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

C'est une triste farce. Treize ans ! Treize ans de présidence socialiste ! Onze ans ! Onze ans de gouvernement socialiste, et voilà les résultats ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Et ils veulent revenir !

M. Didier Boulaud. Et vous, qu'avez-vous fait en 1986-1987 ?

M. Hervé Novelli. A la fin des années 70, la France, avec 1 500 000 chômeurs, soit 6,20 p. 100 de la population active, avait déjà un trop fort taux de chômage, mais elle se situait alors au-dessous de la moyenne européenne. Au mois de mars 1993, soit treize ans après et avec une dizaine de plans en faveur de l'emploi en plus, la France comptait plus de 3 millions de chômeurs, soit 12 p. 100 de la population active, et nous nous trouvons depuis 1983 largement au-dessus de la moyenne européenne.

Cet échec dramatique a été un échec spécifique dont les socialistes portent l'unique responsabilité car, mesdames, messieurs, il y a une dimension spécifiquement française du chômage. Chez nos principaux partenaires économiques, le taux de chômage varie en fonction de l'état de la conjoncture. Aux Etats-Unis, il évolue dans une fourchette de 5 à 9 p. 100 au gré des variations de l'activité. L'Allemagne, dont le taux de chômage n'a pas dépassé 9 p. 100 ces dix dernières années, enregistre dès le retour de la moindre croissance une diminution du nombre de ses demandeurs d'emploi comme en témoignent les derniers résultats du mois de mars.

En France, les périodes de reprise n'offrent que de légères et passagères rémissions. Pourquoi cela ? Parce que la méthode socialiste était et reste aux antipodes des directions qu'il faut prendre aujourd'hui pour la France. En onze ans, devant l'accroissement rapide du nombre des chômeurs, les gouvernements précédents se sont focalisés sur les moyens le plus souvent artificiels pour résorber ce stock de demandes d'emploi. C'est ainsi que l'on a

empié les formations-parking, les stages bidons, les contrats emploi-solidarité, bref, toutes les mesures artificielles de diminution statistique du chômage!

M. Jean-Claude Gaysot. Et le CIP!

M. Hervé Novelli. On a additionné les rigidités supplémentaires qui font qu'aujourd'hui notre pays crée moins d'emplois lorsque la reprise est là. Climat d'assistanat généralisé, désresponsabilisation de nos concitoyens, croissance exponentielle des dépenses sociales, tout cela sans résultat! (*Exclamations sur les travées du groupe socialiste.*)

Les rigidités de notre société, vous les savez encouragées... (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme Muguette Jacquaint. Toutes ces lois, vous les avez votées!

M. Didier Boulaud. Qui a inventé le « SMIC-jeunes »!

M. Hervé Novelli. Vous n'avez pas eu le courage de vous attaquer aux péchés capitaux de la France.

En dix ans, vous n'avez pas réformé le système de formation. En dix ans, vous n'avez pas réussi à maîtriser les dépenses et les cotisations sociales. En dix ans, vous n'avez pas transformé notre système fiscal, qui est devenu archaïque et qui accentue le chômage.

Mesdames, messieurs, ceux qui devraient être censurés et durablement, sont ceux qui ont laissé notre pays dans un si piteux état. Du reste, cette censure les Français l'ont prononcée en 1993 et confirmée en 1994 lors des élections cantonales. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Ils l'ont prononcée, bien sûr, en raison de votre échec, messieurs les socialistes, en matière de lutte contre le chômage, mais aussi au-delà, pour une toute autre série de raisons sur lesquelles je n'aurai pas la cruauté d'insister pesamment. Citons pêle-mêle, malgré tout, les organismes financiers aux ordres des pouvoirs publics, la financiarisation de notre économie au détriment de notre industrie...

M. Philippe Mathot. Tapie!

M. Hervé Novelli. ... le règne de l'argent qui corrompt et qui permet de s'enrichir en dormant. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Alors, de grâce, évitons les faux procès et essayons de définir ensemble les rigidités majeures dont souffre notre pays!

Premier handicap: l'inadaptation de notre système éducatif. Les jeunes en sont les premières victimes.

M. Michel Meylan. Bien sûr!

M. Hervé Novelli. Faute d'être directement intégrables dans l'entreprise, ils rejoignent le plus souvent la trop longue liste des demandeurs d'emploi. En douze ans, le taux de chômage des jeunes âgés de dix-huit à vingt-cinq ans n'est jamais descendu au-dessous de 18 p. 100 et il atteint aujourd'hui 25 p. 100.

Notre pays se prive ainsi des éléments les plus imaginatifs, les plus dynamiques. Plus grave, nous assistons à la création d'une génération désespérée qui ne croit plus dans les institutions, qu'elles soient politiques, sociales ou économiques. De stages précaires en contrats précaires, les jeunes ont compris qu'on leur mentait. Pour ne pas être au chômage, on leur a dit qu'ils devaient passer le bac. Aujourd'hui, un grand nombre d'entre eux l'ont, ont fait des études et des stages et se retrouvent au chômage.

Pourtant certains rappellent les efforts entrepris en faveur de l'éducation nationale au cours de ces dernières années: augmentation sans précédent des crédits budgétaires et du nombre des professeurs, multiplication des dispositifs d'insertion.

M. Jean-Pierre Balligand. Les BTS! Les IUT!

M. Hervé Novelli. Or, tous ces efforts ont été vains. A quoi sert de dépenser des milliards et des milliards de francs si nous ne nous interrogeons pas sur la finalité de notre système de formation?

Nous pensons quantitatif au lieu de penser qualitatif et adéquation des souhaits des jeunes avec les débouchés professionnels des trente prochaines années.

A quoi sert que 80 p. 100 d'une classe d'âge ait le bac, comme vous l'avez proclamé, si la moitié est exclue du marché du travail? A rien, si ce n'est à montrer la faillite de notre système de formation.

Deuxième handicap: les rigidités de nos systèmes de régulation économique et sociale. Confrontés à la myriade de règles à la durée de vie éphémère, à la multitude d'organismes, l'employeur, le créateur d'entreprise ou le demandeur d'emploi ne peuvent ressentir qu'un sentiment d'impuissance. La complexité croissante de notre code du travail et, surtout, la précarité de la législation jouent contre l'emploi.

Troisième handicap, français bien sûr: les prélèvements sociaux et fiscaux qui pèsent sur nos entreprises et sur nos concitoyens.

Face à cette situation dont vous avez hérité, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs les ministres, votre gouvernement a emprunté les bonnes directions, notamment en matière d'emploi.

La loi quinquennale sur l'emploi que j'ai votée, que votre majorité a votée, a mis au cœur de son dispositif la baisse des charges sociales, une meilleure adéquation de la formation professionnelle, une meilleure adaptation de nos règles juridiques, fiscales et sociales aux besoins de nos entreprises.

M. Jean-Pierre Balligand. Le sous-Smic!

Mme Muguette Jacquaint. Les jeunes ont refusé parce qu'ils ont compris!

M. Hervé Novelli. Il faut, aujourd'hui, accélérer la mise en application de cette loi, rattraper les retards constatés et prévoir de nouvelles dispositions législatives.

Bonne direction encore que celle empruntée par votre gouvernement en s'appuyant sur le tissu réel de notre économie, le tissu de nos petites et moyennes entreprises. Je rappellerai seulement deux chiffres: 70 p. 100 de l'emploi est concentré dans les petites et moyennes entreprises du secteur industriel et des services. Près du tiers des emplois se trouve dans les entreprises de moins de dix salariés.

Les PME peuvent constituer un gisement potentiel d'emplois très fort pour peu que l'on simplifie, que l'on allège, finalement que l'on prenne en compte la capacité qu'a chacun d'entre nous à créer, à innover et à produire. C'est ce que le Gouvernement a commencé de faire en faisant adopter la loi sur l'entreprise individuelle présentée par M. Alain Madelin. Il faudra poursuivre et amplifier le mouvement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme Janine Jambu. Et le pouvoir d'achat?

M. Hervé Novelli. Car nous devons prendre conscience de l'ampleur de la mutation économique et du fait qu'il n'y aura pas d'emplois sans employeurs et sans travailleurs indépendants.

LAVA ET UG B...

Depuis plusieurs années, nous assistons au remplacement du mode de production de masse par un mode de production plus personnalisé. Cette substitution s'effectue dans le cadre d'une économie mondialisée et ultra-concurrentielle. Elle contraint les grandes entreprises soumises à la concurrence internationale à réduire leurs effectifs et à augmenter leurs gains de productivité.

Seules les petites et moyennes entreprises, grâce à leur souplesse d'adaptation, peuvent aujourd'hui créer des emplois en grande quantité.

M. Jean-Louis Goesdoff. Très bien !

M. Hervé Novelli. Or la France dispose d'un nombre insuffisant de petites et moyennes entreprises - deux fois moins qu'en Allemagne.

M. Jean-Claude Gaysot. Vous les asphyxiez !

M. Hervé Novelli. La diminution des créations d'entreprises constatée depuis deux ans ne peut qu'accroître cette faiblesse.

Nous devons créer un élan en faveur non seulement du développement, mais aussi de la création d'entreprises.

Trop longtemps, nous avons considéré le travail salarié comme le régime de droit commun. Or dans la nouvelle donne économique, ce sera de moins en moins le cas. Les travailleurs indépendants et la pluriactivité répondront de mieux en mieux aux principes de qualité et de rapidité sur lesquels se fondent les nouveaux modes de production et de consommation.

Nos structures juridiques et économiques ne sont pas adaptées à la situation. L'effort consenti par le Gouvernement pour simplifier les formalités administratives des entrepreneurs individuels doit être, dans ce domaine, salué et poursuivi.

Bonne direction encore que l'indépendance de l'institution monétaire, que les privatisations, que notre régulation budgétaire.

Mme Muguetta Jacquaint. Vous bradez l'économie de la France !

M. Hervé Novelli. Ces bonnes directions portent leurs premiers fruits et c'est vrai que le rythme d'augmentation du nombre des chômeurs s'est considérablement ralenti depuis quelque temps.

Pour autant, ces efforts doivent être poursuivis et améliorés. De ce point de vue, le groupe de l'UDF ne ménagera pas ses suggestions dans tous ces domaines qui constituent les facteurs de blocage de notre société.

Permettez-moi d'énumérer quelques-unes des directions que nous devrions emprunter à l'avenir.

Mme Muguetta Jacquaint. Vous devriez surtout nous donner la liste des entreprises qui embauchent !

M. Hervé Novelli. Réforme progressive de notre système de protection sociale par la création de fonds de pensions.

Mme Muguetta Jacquaint. Donnez la liste des entreprises qui embauchent !

M. le président. Madame Jacquaint, un peu de calme, je vous prie !

M. Hervé Novelli. Amélioration toujours plus importante de notre système de formation en alternance. L'apprentissage, la formation professionnelle ont été, en France, rejetés,...

M. Louis Moxandeu. Par vous !

M. Jean-Claude Gaysot. Vous parlez à des ouvriers !

M. Hervé Novelli. ... méprisés et placés dans un ghetto. En Allemagne, pays où le chômage des jeunes est quatre fois inférieur au nôtre, l'apprentissage constitue une voie

normale de formation. Les possibilités d'aller et retour entre formation professionnelle et formation générale sont importantes. Ainsi, plus d'un quart des dirigeants des principales sociétés allemandes ont suivi la voie de l'apprentissage et la moitié d'entre eux ont combiné apprentissage et enseignement supérieur.

La régionalisation de la formation professionnelle doit s'accompagner d'une simplification des formules offertes aux jeunes.

Mme Muguetta Jacquaint. On veut en faire des apprentis à vie !

M. Hervé Novelli. Mais il faudra, à l'avenir, porter nos efforts sur le système même de lutte contre le chômage.

Nos institutions de lutte contre le chômage, conçues en pleine période de croissance et de plein emploi, sont inadaptées. Aujourd'hui, notre système apparaît bureaucratique, complexe et inefficace.

Mme Muguetta Jacquaint. Et antidémocratique !

M. Hervé Novelli. Bureaucratique, du fait du caractère centralisé et administratif de l'ANPE.

Complexe, car l'action publique en matière d'emploi dépend d'une multitude d'organismes dont les actions se chevauchent : le placement relève de l'ANPE, l'indemnisation de l'UNEDIC et la fonction de l'AFP.

Inefficace, car, compte tenu des moyens financiers engagés, les résultats sont inférieurs à ceux obtenus par nos partenaires.

Le demandeur d'emploi doit n'avoir qu'un seul interlocuteur. Le placement et l'indemnisation doivent être affectés par un même organisme en phase avec les bassins d'emplois.

Nous devons poursuivre et amplifier une politique pour l'entreprise par l'allègement des contraintes de toutes sortes qui pèsent sur elle. Je pense notamment aux problèmes de transmission d'entreprise, responsables d'un dépôt de bilan sur dix.

Monsieur le Premier ministre, nous avons confiance en votre politique qui est celle que les Français ont souhaitée, celle que la majorité soutient et pour laquelle elle ne ménagera pas ses efforts tout en tentant de l'améliorer dans les directions que j'ai indiquées tout à l'heure.

Je suis persuadé que les relations entre le Gouvernement et le Parlement, parfois mises à mal - et les responsabilités sont pour le moins partagées - s'amélioreront encore grâce à une meilleure concertation.

Je suis persuadé que, dans un avenir proche, l'ensemble de nos concitoyens marqueront leur préférence pour une société de liberté, de responsabilité et d'initiative en rejetant, encore une fois, la société bureaucratique, centralisée, inefficace et archaïque qui a fait tant de mal, en quelques années, à notre pays ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme Muguetta Jacquaint. Prouvez votre efficacité !

M. Hervé Novelli. Ce nouveau cadre, ce nouvel élan s'incarnera, j'en suis sûr, lors de l'échéance majeure de 1995.

Mme Muguetta Jacquaint. Ce sont des mots !

M. Hervé Novelli. C'est parce que nous vous faisons confiance pour redresser le pays que le groupe de l'UDF, sans hésitation, ne votera pas la censure à l'encontre de votre gouvernement, de notre gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Edouard Balladur, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, il y a un an presque jour pour jour, je me présentais devant vous pour vous indiquer ce que seraient les grandes lignes de l'action du nouveau gouvernement issu des élections au cours desquelles le peuple français nous avait manifesté une très large confiance.

M. Georges Hage. C'est faux !

M. le Premier ministre. Après une année, il apparaît plus clairement encore que l'ampleur historique de la victoire de la nouvelle majorité était liée, certes, à notre capacité d'entraînement et de conviction, mais aussi à la gravité de la situation que nous héritions alors.

Où en était notre pays ? C'est la question que l'on doit se poser pour évaluer les mesures que nous avons prises et les résultats qu'elles commencent à avoir. C'est la seule question qui mérite d'être posée pour répondre à la morose de censure, en négligeant toutes les polémiques subsidiaires dont certains de ceux qui l'ont défendue ont tenu à émailler leurs propos. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Et ce bilan je le dresserai à la suite de M. André Fenton, que je tiens à remercier pour son intervention. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Notre pays, tout le monde en convenait alors, se trouvait dans une situation morale difficile : la justice était en crise, les Français doutaient de l'avenir...

Mme Muguette Jacquaint. Ils en doutent toujours !

M. le Premier ministre. ... l'insécurité progressait rapidement.

Sur le plan international, la position de notre pays était également inconfortable. Rappelons seulement les lourdes menaces qui pesaient sur nos agriculteurs...

M. Augustin Bonrepoux. Elles n'ont pas disparu !

M. le président. Monsieur Bonrepoux !

M. le Premier ministre. ... du fait d'une réforme hâtive de la politique agricole commune sans liaison avec les négociations commerciales internationales.

Bref, il y a de cela douze mois, notre pays doutait de lui-même.

Mme Muguette Jacquaint. Et aujourd'hui ?

M. le Premier ministre. Mais la crise la plus sérieuse, la plus grave que connaissait la France, était bien une crise économique et sociale.

Arrivés au gouvernement pour redresser le pays, nous n'avons pas souhaité que l'accent fut mis trop longtemps sur le bilan, afin de sortir les Français du pessimisme qui les envahissait.

M. Rémy Auchédé. Ils ont l'air joyeux !

M. le Premier ministre. Ce qui importait, pour la France, c'était d'être rapidement remise dans la bonne direction.

M. Jean-Pierre Belligend. Ça n'est pas manichéen tout ça !

M. le Premier ministre. Il fallait le faire dans tous les domaines. C'est ainsi qu'il a fallu réformer la Constitution pour mieux garantir l'indépendance de la justice, réformer le code de la nationalité, mettre en place des règles permettant de lutter plus efficacement contre l'insécurité.

La motion de censure déposée contre le Gouvernement - sans grand enthousiasme m'a-t-il semblé, à entendre M. le président Malvy - par ceux là même qui sont responsables de la situation que nous avons héritée (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) et qui ont dirigé pendant douze années notre pays, m'oblige à rappeler certaines vérités. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) Car enfin, au printemps 1993, jamais notre pays, depuis la seconde guerre mondiale, n'avait connu une situation économique et sociale aussi grave. Le déficit budgétaire prévisible était de 340 milliards de francs alors qu'en 1988, lorsque nous avons quitté le pouvoir, il était de 100 milliards de francs.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Et aujourd'hui ?

M. Louis Mexandeau. Oui, dire cela ce n'est pas très honnête !

M. le Premier ministre. A peine un trimestre avant notre arrivée, l'Assemblée nationale avait adopté la loi de finances pour 1993 avec un objectif de croissance de 2,6 p. 100, que tout le monde savait faux, et un déficit affiché inférieur de 50 p. 100 à la réalité qui a été constatée de façon objective.

La France, en effet, n'était pas en croissance, mais bien en récession. Entre 2,6 p. 100 de croissance annoncés dans le budget de 1993 présenté par le président Malvy, alors ministre du budget (« Eh oui ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République) et moins 0,7 p. 100 de croissance constatée, il y a, vous en conviendrez, monsieur le président Malvy, une certaine différence !

M. Jacques Limouzy. Il y a des vérités qui sont dures !

M. le Premier ministre. La majorité sortante, défaite par les élections, nous laissait un pays qui reculait. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. André Fenton. Tout à fait !

M. le Premier ministre. Les finances sociales étaient également dans une situation de crise très grave. Pour les seuls régimes maladie et vieillesse, les déficits pour 1993 s'élevaient à plus de 50 milliards de francs et le déficit cumulé à plus de 100 milliards de francs. Les prévisions de déficit cumulé pour 1994 atteignaient les 180 milliards pour les régimes sociaux. Enfin, la crise économique - là M. Malvy n'a pas tort, je lui en donne acte : c'est une affaire de crise économique (« Ah ! sur les bancs du groupe socialiste ») - se traduisait par la faillite d'une idée chère au gouvernement précédent : celle de l'économie mixte.

M. Laurent Domineil et M. Charles de Coutson. Très bien !

M. le Premier ministre. A elles seules, trois entreprises du secteur public, Air France, Bull et le Crédit lyonnais, ont vu leurs pertes s'élever, pour la seule année 1993, à 20 milliards de francs. (*Huiles sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Si on totalise les résultats des entreprises publiques, on obtient un déficit global de 30 milliards de francs pour la seule année 1993.

Ces pertes, sanction de la gestion précédente et reflet d'une vision dépassée de l'économie, devront, d'une manière ou d'une autre, être supportées par les contribuables français. Ce n'est que grâce à la reprise des privatisations que l'Etat pourra apporter aux entreprises publiques le soutien dont elles ont besoin et dont elles

ont été privées par les gouvernements précédents qui les ont laissées dans un déficit grave. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Pierre Balligand. Et la dette publique ?

M. le Premier ministre. Comme l'indiquait, avant moi, M. André Fanton, le déficit d'Air France nécessitera, à lui seul, pour être comblé, le total du produit de la privatisation de l'UAP.

La réalité de la gestion des années passées est bien celle-là, mesdames, messieurs. Je voudrais qu'on ne l'oublie pas trop vite !

Enfin, et puisque vous avez bien voulu en faire le thème du débat d'aujourd'hui, mesdames, messieurs de l'opposition, enfin, il y avait le problème du chômage, et nous allons en parler.

M. Louis Mexandeau. Et la dette !

M. le Premier ministre. J'y viendrai aussi, rassurez-vous. Vous ne vous en tirez pas aussi facilement ! (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Le chômage : comment décrire en peu de mots et en peu de chiffres une réalité que trop de Français connaissent ? En mars 1993, les demandeurs d'emploi étaient en France un peu plus de trois millions. Dans le trimestre précédant la formation du nouveau gouvernement, ce chiffre s'était accru de 60 000. Sur cette lancée et avant que les mesures que nous avons prises aient pu être décidées et prennent leur effet entre avril et septembre 1993, le chômage a encore augmenté de 218 000 personnes. C'était le fruit de la gestion précédente. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Depuis 1981, il s'était d'ailleurs accru de 1 500 000 personnes et c'est aussi cet échec-là que les Français ont entendu sanctionner l'année dernière. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Je sais bien que la politique a ses exigences mais, tout de même, pourquoi faut-il, mesdames et messieurs de l'opposition, que vous l'oubliez si rapidement et que, cédant trop vite à la facilité et s'imaginant que les Français ont la mémoire courte, certains parmi vous aient cru pouvoir nous annoncer qu'ils avaient trouvé, comme par miracle, le moyen de créer 2,5 millions d'emplois ? C'est bien tard ! (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Face à cette situation, le Gouvernement a pris des mesures et s'est fixé des objectifs, avec le soutien de sa majorité à laquelle je tiens à renouveler mes remerciements.

M. Jean-Louis Idiart. Un soutien qui ne durera pas !

M. le Premier ministre. Ne prenez pas vos désirs pour des réalités !

Nous avons voulu sauver la protection sociale à la française et, pour cela, nous avons immédiatement pris des mesures difficiles mais qui étaient indispensables. Les Français l'ont compris...

M. Louis Mexandeau. On l'a vu aux cantonales !

M. le Premier ministre. Mais oui !

... et ils nous savent gré, en particulier, d'avoir sauvé le système de retraite...

M. Augustin Bonrepaux. A quel prix !

M. le président. Monsieur Bonrepaux...

M. le Premier ministre. ... auquel ils sont légitimement attachés. Il fallait également sortir de la récession et tout faire pour retrouver la croissance. Ce fut l'objectif du collectif budgétaire et du plan de redressement que nous avons mis en œuvre.

Dans le même temps, et pour éviter à notre pays la spirale des déficits et de l'endettement que nous avons hérités, il fallait reprendre la maîtrise des finances publiques. Ce fut la loi quinquennale de maîtrise des déficits et la reprise d'un important projet de privatisation.

Enfin, le Gouvernement et la majorité ont pris ensemble des mesures pour lutter contre le chômage et développer l'emploi.

Le projet de loi relatif au développement de l'emploi et à l'apprentissage vous a été présenté dès le mois de juin 1993. Ce texte prévoyait la mise en œuvre...

M. Jean-Claude Gayssot. Du CIP !

M. le Premier ministre. Pas encore ! C'était la loi d'après !

Ce texte, disais-je, prévoyait un allègement important du coût du travail sur les bas salaires. Le même texte a prévu la mobilisation de tous les moyens juridiques et financiers dont l'Etat disposerait alors en faveur de l'apprentissage et de la formation en alternance pour les jeunes.

Dans un deuxième temps, la loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle a permis - comme l'a souligné M. Hervé Novelli, que je remercie de son intervention (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) - d'engager sur le moyen terme la politique de réforme que la majorité avait été élue pour mettre en œuvre.

Aménagement des règles du droit du travail sans toucher au droit acquis, incitation à l'innovation dans l'organisation et la durée du travail, refonte et simplification du système de formation professionnelle : tels sont les principaux objectifs de la loi quinquennale, qui encourage, dans tous les domaines, la préservation et le développement de l'emploi.

Mme Muguette Jacquaint. Cela ne se voit pas trop !

M. le Premier ministre. Le Gouvernement, mesdames et messieurs les députés, entend continuer à appliquer cette loi.

Des décrets d'application sont régulièrement publiés.

M. Jean-Claude Gayssot. Parlons-en !

M. le Premier ministre. Bien entendu, rien n'est publié qui n'ait fait l'objet auparavant d'une concertation approfondie avec les partenaires sociaux. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Mme Huguette Jacquaint. C'est faux !

M. Claude Bartolone. Comme on l'a vu pour le CIP !

M. le Premier ministre. Nous avons tiré, j'ai tiré, la leçon de l'incompréhension qui a accompagné la sortie du décret sur le contrat d'insertion professionnelle (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste*) décision dont je prends, devant vous et devant l'opinion, l'entière responsabilité, sans chercher à m'en exonérer, car cela correspond à ma conception de la dignité personnelle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Grâce à la concertation, le Gouvernement a pu mettre en place un système autre en faveur de l'emploi des jeunes. Ce mécanisme consiste à accorder aux entreprises qui embauchent un jeune pour un emploi durable de dix-huit mois une prime de 2 000 francs par mois pendant neuf mois pour une embauche réalisée avant le 1^{er} octobre, puis de 1 000 francs pour les embauches réalisées ensuite. Parallèlement, les partenaires sociaux ont été invités à améliorer les dispositifs de la formation en alternance. Grâce à cela, de nombreux jeunes pourront trouver plus facilement un emploi en 1994.

Déjà les premiers résultats apparaissent, que nul ne peut honnêtement contester. Pour les trois derniers mois pour les statistiques nous soient connues, et chacun sait que les statistiques de l'emploi sont indépendantes du Gouvernement...

M. Jean-Pierre Belligend. Même depuis que vous avez supprimé le CERC !

M. le Premier ministre. ... le chômage a augmenté de 9 000 personnes. 9 000 personnes, c'est trop, mais dois-je rappeler que pour une période comparable, l'an passé avant notre arrivée, la progression était de 60 000 ?

M. Michel Berson et M. Alain Bocquet. Et les radiations de l'ANPE ?

M. le Premier ministre. Le mouvement de décélération doit certes être poursuivi, mais il est incontestable. Les contrats d'apprentissage, de mars 1993 à mars 1994, sont en progression de 76 p. 100, les contrats de qualification de 36 p. 100. Depuis six mois, les offres d'emplois ont augmenté de 59 p. 100. Alors, vous me permettez de le dire, je trouve particulièrement mal venus à critiquer sur ce plan l'action du Gouvernement, ceux-là mêmes qui sont les responsables de la situation que nous avons trouvée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Cette amélioration de la situation de l'emploi, dont je conviens qu'elle est encore trop lente, reflète le retour de la croissance économique. Ainsi, tout le monde aujourd'hui s'accorde à penser que la croissance sera de l'ordre de 1,5 p. 100 cette année, peut-être davantage, et supérieure à 2 p. 100 en 1995.

Mme Muguette Jacquaint. Quel optimisme !

M. Jean-Pierre Belligend. C'est une croissance qui ne crée pas d'emplois !

M. le Premier ministre. Certains secteurs, pour lesquels le Gouvernement a engagé une action de soutien particulière, connaissent une évolution significative. En matière de logement, le nombre des mises en chantier au premier trimestre 1994 est supérieur de 25 p. 100 à ce qu'il était il y a un an. L'automobile, secteur qui a beaucoup souffert de la récession, voit sa croissance repartir. Les immatriculations ont augmenté de 30 p. 100 depuis que le Gouvernement a mis en œuvre la prime de 5 000 francs et instauré la faculté de déblocage anticipé de la participation.

Mme Muguette Jacquaint. Où sont les embauches ?

M. le Premier ministre. Le Gouvernement, mesdames et messieurs les députés, va continuer dans la voie qu'il s'est fixée il y a un an, celle d'une réforme profonde de notre société. D'une réforme qui tienne compte des aspirations au changement des Français, mais également de leur inquiétude devant un monde que, souvent, ils ne comprennent plus.

Cette méthode, que j'ai voulu attentive au souhait du plus grand nombre, a reçu une bonne illustration au début de cette semaine avec le succès du référendum proposé à l'ensemble des salariés.

M. Alain Bocquet. C'était un chantage !

M. le Premier ministre. ... par les dirigeants d'Air France, auxquels je rends hommage. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Michel Destot. Récupération !

M. Louis Mexandeau. On a les succès qu'on peut !

M. le Premier ministre. Ce succès, c'est celui du dialogue. La nécessité de la réforme a été comprise, celle de la méthode qui m'est chère également. Aujourd'hui, elle est admise et acceptée par l'ensemble des salariés.

Mme Muguette Jacquaint. Entre la peste et le choléra...

M. le Premier ministre. Air France va pouvoir aller de l'avant, grâce aussi, ne l'oublions pas, à l'aide considérable que le Gouvernement a décidé de lui apporter et qu'il entend bien défendre le principe devant les institutions de Bruxelles.

De la même manière, les Français ont compris l'action du Gouvernement et la soutiennent, comme ils l'ont montré lors des dernières élections cantonales. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du Centre et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Les idées que nous défendons sont toujours majoritaires dans le pays. La session qui s'ouvre et qui sera d'abord marquée, j'ose l'espérer, par l'échec de cette motion de censure présentée par les groupes socialiste et communiste, sera consacrée à la poursuite du redressement de notre pays.

M. André Fanton a bien voulu évoquer l'action internationale qui a été la nôtre...

M. Michel Berson. Parlons-en !

M. le Premier ministre. ... et qui, à bien des égards, qu'il s'agisse de la politique monétaire, des négociations du GATT, de la préparation de la stabilité en Europe ou de notre action en Yougoslavie, présentait également des difficultés considérables.

Certes, tout n'est pas réglé pour autant, mais nous avons l'espoir que, grâce à nos efforts constants, l'Europe puisse connaître davantage de sécurité et de stabilité.

Au cours de cette session, mesdames et messieurs, de grandes lois vont être débattues par vous.

Je pense à la loi de programmation militaire, que la majorité précédente n'était pas parvenue à mettre sur pied malgré l'importance qu'elle revêt non seulement pour la défense de notre pays, mais aussi pour l'industrie, c'est-à-dire pour l'emploi.

Je pense à la loi sur la famille et la protection sociale.

Je pense à la loi sur l'aménagement du territoire, qui conclura le grand débat se déroulant depuis un an dans l'ensemble des régions françaises...

M. Louis Mexandeau. C'était du théâtre !

M. le Premier ministre. ... et qui sera l'une des plus importantes réformes de société que l'on ait mises en œuvre depuis longtemps.

M. Didier Mathus. Et la loi Falloux ?

M. le Premier ministre. Votre assemblée devra également se pencher sur une réforme de la justice, qui a vu les conditions matérielles de son fonctionnement se dégrader régulièrement depuis de longues années, se pencher aussi sur une loi en faveur de la police, qui doit être dotée des moyens lui permettant d'agir plus efficacement.

Avec l'ensemble de ces lois - aménagement du territoire, défense, justice, police - c'est l'ensemble des fonctions régaliennes de l'Etat que nous entendons consolider, car c'est la condition de l'efficacité de l'Etat et de la confiance des citoyens dans l'Etat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Notre société a besoin de réformes audacieuses, chacun le sait, et dans bien des domaines. Avec la majorité qui ne lui a jamais fait défaut...

M. Augustin Bonrepaux. Cela ne durera pas !

M. le Premier ministre. ... et que je remercie de son soutien, comme je remercie à nouveau les deux orateurs qui se sont exprimés aujourd'hui (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*), le Gouvernement met ces réformes en œuvre. Il ne se laissera pas arrêter...

M. Claude Bartolone. C'est déjà fait !

M. le Premier ministre. ... par ceux qui incarnent l'échec des années passées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mettre en commun nos idées, nos projets, dialoguer, nous comprendre, c'est ainsi que je conçois les relations entre la majorité et le Gouvernement.

M. Claude Bartolone. Où est Jean-Louis Debré ?

M. le Premier ministre. La tâche déjà accomplie est importante ; la tâche restant à accomplir est considérable. C'est la mission que le Gouvernement s'est assignée dans des circonstances économiques difficiles, et aussi dans des conditions institutionnelles délicates.

Et cependant, il faut, sans se lasser, appeler les Français au renouveau, les entraîner, les rassembler, les aider à s'accoutumer au changement. C'est ce que, finalement, ils attendent de nous : redresser la barre, mettre en œuvre le renouveau, sortir notre pays de l'ornière, le préparer à faire face aux défis qu'il doit affronter et nous écarter de tous les débats accessoires et secondaires.

Œuvre difficile, certes, mais œuvre exaltante : tous ensemble, majorité et Gouvernement solidaires, nous l'avons commencée ; nous la continuerons jusqu'au succès. (*Applaudissements vifs et prolongés sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Claude Bartolone. Debout, messieurs, debout !

M. le président. La discussion est close.

Je vais mettre aux voix la motion de censure.

En application de l'article 65 du règlement, il doit être procédé au vote par scrutin public à la tribune. Conformément à l'article 66, paragraphe II, le vote aura lieu, par appel nominal, au moyen de l'urne électronique placée sur la tribune.

Comme nous allons recourir pour la première fois à la nouvelle urne électronique, je vous demande d'être attentifs aux indications que je vais rappeler maintenant.

Seuls les députés favorables à la motion de censure participent au scrutin - cela, ce n'est pas nouveau. (*Sourires.*)

Ils monteront à la tribune à l'appel de leur nom et remettront aux secrétaires l'un des bulletins plastifiés de couleur blanche établis à leur nom, qui ont été placés dans leur pupitre.

Les titulaires d'une délégation de vote devront remettre aux secrétaires, dans les mêmes conditions, un bulletin de couleur blanche au nom de leur délégué. J'insiste sur ce point : le vote du délégué doit être exprimé au moyen de son propre bulletin.

Je précise que les délégations de vote doivent avoir été enregistrées avant l'annonce du scrutin.

J'indique que, à l'issue du scrutin, les résultats seront comptabilisés immédiatement par l'urne électronique - c'est l'avantage du système - et qu'ils seront donc proclamés aussitôt après la clôture.

Nous allons maintenant passer au vote.

Afin de faciliter le déroulement ordonné du scrutin, j'invite instamment nos collègues à ne monter à la tribune qu'à l'appel de leur nom ou de celui de leur délégué.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(*Le sort désigne la lettre W.*)

M. le président. Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Le scrutin est ouvert.

Il sera clos dans quarante-cinq minutes, soit à vingt heures cinq.

(*Le scrutin est ouvert à dix-neuf heures vingt.*)

M. le président. Je rappelle à notre collègue secrétaire qu'il ne doit déposer dans l'urne que des bulletins de couleur blanche établis soit au nom du député qui vote à titre personnel, soit au nom du collègue qui lui a délégué son droit de vote.

Messieurs les huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(*L'appel nominal a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Je vais proclamer le résultat du scrutin constaté par le secrétaire.

Voici le résultat du scrutin :

Majorité requise pour l'adoption de la motion de censure ..	289
Pour l'adoption	87

La majorité requise n'étant pas atteinte, la motion de censure n'est pas adoptée.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt-deux heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion, en deuxième lecture :

- du projet de loi n° 957, relatif au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain, à l'assistance médicale à la procréation et au diagnostic prénatal.

M. Jean-François Mattei, rapporteur au nom de la commission spéciale (rapport n° 1057) ;

- du projet de loi n° 961 relatif au respect du corps humain.

M. Jérôme Bignon, rapporteur au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (rapport n° 1062);

- du projet de loi n° 962 relatif au traitement de données nominatives ayant pour fin la recherche dans le domaine de la santé et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

M. Jean-François Mattei, rapporteur au nom de la commission spéciale (rapport n° 1057).

Ces trois textes font l'objet d'une discussion générale commune.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL de la 1^{re} séance du mercredi 13 avril 1994

SCRUTIN (N° 177) public à la tribune

sur la motion de censure, déposée en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution, par MM. Martin Malvy, Alain Bocquet et quatre-vingt-un de leurs collègues.

Majorité requise 289

Pour 87

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Socialistes (55)

Pour : 55

République et Liberté (24) :

Pour : 9 - MM. Bernard Charles, Jean-Pierre Chevènement, Régis Fauchoit, Jean-Pierre Michel, Georges Sarre, Gérard Saumade, Bernard Tapie, Paul Vergès et Emile Zuccarelli.

Communistes (23)

Pour : 23.

